

**Rapport d'évaluation finale du programme
d'appui à l'insertion socio-familiale et
socioprofessionnelle durable des enfants
issus de la rue.**

PECS – CHERO – MHEED - ETM/KDW

Kinshasa

République Démocratique du Congo

Daniel ARNOLDUSSEN

Décembre 2021

Table des matières

1	Contexte de l'évaluation	5
1.1	Localisation	5
1.2	Un programme et 4 partenaires.....	5
1.3	Durée et financement	5
1.4	Bénéficiaires	5
2	Objet de l'évaluation	5
2.1	Type de programme	5
2.2	Objectif spécifique du programme.....	6
2.3	Résultats attendus du programme.....	6
2.4	Typologie des activités du programme	6
3	Objectifs de l'évaluation.....	7
4	Définition des concepts.....	7
4.1	Critères d'évaluation.....	7
4.2	Questions d'évaluation.....	8
4.2.1	Questions relatives au suivi des recommandations de l'évaluation intermédiaire	8
4.2.2	Questions relatives à l'impact	8
4.2.3	Questions relatives à la durabilité.....	8
4.2.4	Questions d'évaluation relatives aux autres critères du CAD	9
4.2.5	Questions relatives aux trois critères d'évaluation complémentaires.....	9
5	Approche méthodologique	10
5.1	Principes méthodologiques.....	10
5.2	Démarche évaluative.....	10
5.2.1	Phase préparatoire	10
5.2.2	Collecte des données en RDC.....	11
5.2.3	Restitutions et rédaction du rapport final.....	11
6	Contraintes rencontrées.....	12
7	Un programme commun	12
8	Constatations générales et réponses aux questions d'évaluation relatives à l'ensemble du programme.....	12
8.1	Suivi des recommandations de l'évaluation intermédiaire.....	12
8.1.1	Infrastructures.....	12
8.1.2	Equipements.....	13
8.1.3	Hébergement et accompagnement psychosocial	13
8.1.4	Enseignement primaire, secondaire et formation professionnelle	14

8.1.5	Appuis aux familles.....	15
8.1.6	Réunification familiale et réinsertion sociale.....	15
8.1.7	Mise en autonomie et insertion professionnelle	16
8.1.8	SOLPE, synergies et collaborations.....	16
8.2	Questions relatives aux 3 critères d'évaluation principaux	16
8.2.1	Efficacité	16
8.2.2	Impact.....	19
8.2.3	Durabilité.....	22
8.3	Questions relatives aux autres critères d'évaluation du CAD.....	23
8.3.1	Pertinence	23
8.3.2	Efficiences	23
8.4	Questions relatives aux 3 critères d'évaluation complémentaires	24
8.4.1	Participation – appropriation	24
8.4.2	Synergies - partenariats – réseaux	25
8.4.3	Genre	26
9	Réactions au contenu de la restitution de l'évaluation à Kinshasa.....	27
10	Conclusions.....	27
11	Recommandations.....	29
11.1	Recommandations générales	29
11.2	Recommandations relatives à l'approche programme	29
11.3	Recommandations relatives aux infrastructures et aux conditions d'hébergement.....	29
11.4	Recommandations relatives à l'amélioration du travail social	29
11.5	Recommandations relatives à l'efficacité des formations professionnelles.....	30
11.6	Recommandations relatives aux études primaire et secondaire	31
11.7	Recommandations relatives à la durabilité.....	31
11.8	Recommandations portant sur les partenariats, les synergies et les collaborations	31
11.9	Recommandations portant sur le genre	32
12	Annexes	33
12.1	Calendrier de l'évaluation finale	33
12.2	Outils méthodologiques	37
12.3.	Présentation Power point de la restitution finale de l'évaluation	41

Acronymes

AGR	Activités Génératrices de Revenus
BDOM	Bureau Diocésain des Œuvres Médicales
CATSR	Comité d'Appui au Travail Social de Rue en RDC
CEDECOM	Centre de Développement Communautaire de Mfuti
CHERO	Centre d'Hébergement des Enfants de la Rue et Orphelins
CLPE	Comité Local de Protection de l'Enfant
DGD	Direction Générale de la Coopération
EPSP	Ministère de l'enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel EPSP
IDMRS	Identification Documentation Médiation Réunification Suivi IDMRS
ISTS	Institut Supérieurs des Travailleurs Sociaux
MHEED	Maison d'Hébergement et d'Education des Enfants en Difficulté MHEED
PECS	Pont d'Entraide pour la Chaine de Solidarité
REEJER	Réseau des Educateurs des Enfants et des Jeunes de la Rue
SAP	Système d'Alerte Précoce
SOLPE	Synergie des ONG locales pour la Protection de l'Enfant

1 Contexte de l'évaluation

1.1 Localisation

Le programme soumis à évaluation est mis en œuvre en République Démocratique du Congo dans la Ville-Province de Kinshasa (Communes de Ngaliema et Mont Ngafula).

1.2 Un programme et 4 partenaires

Le programme présente la particularité d'être mis en œuvre par 3 partenaires congolais associés à un partenaire belge.

- Pont d'Entraide pour la Chaîne de Solidarité (PECS), association de droit congolais.
- Centre d'Hébergement pour Enfants des Rues et Orphelins (CHERO), association de droit congolais.
- Maison d'Hébergement et d'Education des Enfants en Difficulté (MHEED) association de droit congolais.
- Enfance Tiers Monde – Kinderen Derde Wereld (ETM – KDW), association de droit belge

Un cinquième partenaire, le Centre de Développement Communautaire de Mfuti (CEDECOM), apparaît de manière marginale dans le programme car il participe aux travaux de la Synergie des ONG Locale de Protection de l'Enfant (SOLPE) qui réunit les 3 partenaires congolais mentionnés ci-dessus.

1.3 Durée et financement

- Le programme a bénéficié d'un financement de la Direction-Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD) du Ministère belge des Affaires Etrangères pour un montant de 1.043.626 € pour une durée 5 ans (2017 – 2021).
- Il a également bénéficié d'un appui de Wallonie Bruxelles International (WBI) pour une durée de 16 mois (juin 2020 – décembre 2021) et un montant de 89.100 €

1.4 Bénéficiaires

Les groupes bénéficiaires des interventions du programme sont principalement :

- Les enfants et jeunes vulnérables ainsi que leurs familles
- Les communautés situées aux alentours des centres d'hébergement des 3 partenaires congolais
- Les membres des comités de quartier chargés de la prévention
- Le personnel (éducateurs, enseignants, formateurs) et les bénévoles des organisations partenaires

2 Objet de l'évaluation

2.1 Type de programme

Le programme est à la fois social et éducatif.

- **Social** car il cherche à améliorer les conditions d'existence d'enfants et de jeunes qui vivent dans la précarité absolue et sont en rupture familiale autant que sociale. C'est dans ce but que le programme soutient trois centres d'hébergement qui organisent la prise en charge holistique d'enfants et d'adolescents particulièrement défavorisés et œuvrent à leur insertion familiale, sociale et professionnelle.
- **Educatif** car il contribue à la scolarisation primaire et secondaire ou à la formation professionnelle des enfants et adolescents pris en charge dans les centres d'hébergement. Il finance également la scolarité d'enfants et jeunes vulnérables qui ne sont pas hébergés par les organisations congolaises partenaires du programme.

Le programme veille également au **renforcement des capacités** des 3 partenaires congolais afin d'améliorer la prise en charge des enfants et des jeunes et d'assurer la **durabilité des actions** entreprises au-delà du terme du financement de la DGD.

2.2 Objectif spécifique du programme

Encadrer 2.200 enfants et jeunes vulnérables en vue de leur réinsertion familiale, professionnelle et communautaire dans les communes de Ngaliema et de Mont-Ngafula.

2.3 Résultats attendus du programme

- Les conditions d'apprentissage et de vie des enfants et jeunes des centres d'accueil améliorées ;
- 650 enfants sont réintégrés, de façon permanente et durable, au sein d'une famille (200+200+130) ou sont devenus autonomes (50+50+20) ;
- 1.860 enfants vulnérables ont accès à l'éducation ou ont suivi une formation professionnelle ;
- Les capacités des partenaires locaux sont renforcées et leur durabilité améliorée.

2.4 Typologie des activités du programme

Bien que les activités soient parfois (très) légèrement différentes d'un partenaire congolais à un autre tant dans leur contenu que dans la quantification dont elles font l'objet, il est intéressant d'établir une typologie générale des activités afin de faciliter la compréhension globale du programme. Hormis quelques détails mineurs, la liste des activités qui figure ci-dessous réunit fidèlement en un seul ensemble les activités dévolues individuellement à chacun des 3 partenaires.

Activités relatives au résultat 1

- Réhabiliter et aménager les bâtiments du centre d'hébergement et de formation professionnelle.
- Compléter l'équipement et le mobilier du centre d'hébergement, du complexe de scolarisation primaire et secondaire ainsi que de formation professionnelle.

Activités relatives au résultat 2

- Assurer le fonctionnement du centre. (hébergement, eau, électricité, entretien...).
- Assurer les soins de base des enfants en transit (alimentation, habits, santé)
- Visiter les enfants du milieu ouvert dans leur milieu.
- Organiser des rencontres hebdomadaires pour les enfants du milieu ouvert dans la maison d'accueil
- Organiser une colonie de vacances de 10 jours
- Tenir des séances d'éducation pour les enfants.
- Organiser des activités ludiques, sportives et culturelles.
- Mener les enquêtes sociales auprès des familles.

- Former les familles des enfants réinsérés et les jeunes autonomisés en gestion des AGR.
- Appuyer les familles et les jeunes autonomes par un kit de réinsertion ou financièrement.
- Assurer le suivi des enfants réinsérés et tenir des médiations familiales.

Activités relatives au résultat 3

- Assurer les frais de scolarité de jeunes vulnérables
- Accompagner les jeunes tout au long de leur formation
- Former annuellement des jeunes dans les ateliers du centre à différents métiers (coupe et couture, menuiserie, restauration, coiffure et esthétique, maçonnerie, soudure et ajustage)
- Assurer les frais d'apprentissage de métier pour des jeunes choisissant d'autres filières externes au Centre
- Accompagner des jeunes tout au long de leur formation professionnelle
- Dispenser des cours de niveau primaire et secondaire

Activités relatives au résultat 4

- Former les membres du réseau de protection de l'enfant et du système d'alerte précoce
- Tenir une réunion bimestrielle de chaque comité
- Encadrer et Recycler le personnel et les collaborateurs bénévoles.
- Conclure des partenariats et échanger les expériences avec d'autres institutions actives dans la protection de l'enfance.
- Recycler le personnel et les collaborateurs bénévoles
- Suivre et évaluer régulièrement les résultats du projet
- Renforcer les AGR et diversifier les sources de revenus

3 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation a pour objectif principal d'apprécier les réalisations finales du programme et d'aider à la prise de décision pour orienter une éventuelle reconduction de celui-ci.

Cet objectif principal se décompose en objectifs plus restreints :

- Établir une estimation générale du niveau de réalisation des activités du programme
- Établir une estimation générale du degré d'atteinte des résultats attendus
- Produire des recommandations fondées sur l'examen collectif des réalisations du programme et susceptibles d'augmenter l'efficacité de ce programme.
- Produire des recommandations basées sur l'examen collectif du fonctionnement des 3 partenaires congolais et destinées à améliorer leur fonctionnement

4 Définition des concepts

4.1 Critères d'évaluation.

La prise en compte (réponse managériale) des recommandations formulées lors de l'évaluation intermédiaire est tout d'abord examinée et constitue un premier critère d'évaluation.

Les 5 critères d'évaluation classiques du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) sont utilisés pour évaluer le programme, ses réalisations et les résultats obtenus. Les critères d'impact et de durabilité sont les critères d'évaluation principaux, le critère d'efficacité retiendra également l'attention de l'évaluateur.

Tenant compte des particularités du programme évalué, 3 critères supplémentaires ont également été retenus :

- Participation des partenaires et bénéficiaires aux décisions concernant l'élaboration et la mise en œuvre du programme.
- Synergies – partenariat : examen des relations entre les 4 partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme et des relations établies par ces 4 partenaires avec des organisations et des institutions extérieures au programme.
- Genre : examen de la parité garçon/fille, homme/femme dans les différents aspects de la mise en œuvre du programme

4.2 Questions d'évaluation

4.2.1 Questions relatives au suivi des recommandations de l'évaluation intermédiaire

- Quelles mesures ont été mises en œuvre pour prendre en compte les recommandations ?
- Quels ont été les effets concrets des mesures mises en œuvre pour répondre aux recommandations ?
- Les enseignements et les recommandations de l'évaluation intermédiaire (mi-parcours) ont-elles été prises en compte ? Cela a-t-il abouti à des améliorations dans la mise en œuvre du programme tant en ce qui concerne les aspects éducatifs que matériels ?

4.2.2 Questions relatives à l'impact

- Quel nombre d'enfants et de jeunes, filles et garçons ont été pris en charge par les 3 ONG dans le cadre du programme ? Comment se répartissent ces filles et garçons en fonction du type de prise en charge (conseil, accueil de jour, hébergement, formation professionnelle, soins médicaux, scolarité primaire et secondaires, insertion socioprofessionnelle...) ?
- Le programme a-t-il contribué à améliorer la manière dont la population et les autorités politiques perçoivent les enfants en situation de vulnérabilité ?
- Le programme a-t-il induit ou induira-t-il une participation effective, notamment financière, des autorités communales, provinciales et nationales dans la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité dans les 3 communes où le programme fut actif ?

4.2.3 Questions relatives à la durabilité

- Les enfants et jeunes pris en charge par les 3 ONG partenaires dans le cadre du programme sont-ils autonomes et réussissent-ils leur insertion sociale et professionnelle ?
- Les familles ont-elles acquis les capacités économiques et éducatives nécessaires pour éduquer leurs enfants dans des conditions conformes à la dignité humaine ?
- Les autorités communales, provinciales et nationales se sont-elles investies dans le programme ? Sont-elles prêtes à mobiliser les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires pour assurer la pérennité des actions entreprises ?
- Les 3 ONG partenaires ont-elles mis en place des mécanismes financiers susceptibles d'assurer au moins partiellement la pérennité des actions initiées par le programme ?

4.2.4 Questions d'évaluation relatives aux autres critères du CAD

Questions relatives à l'efficacité

- Les activités telles que menée ont-elles abouti à l'atteinte des résultats et de l'objectif spécifique du programme ?
- Quels sont les principaux facteurs de réalisation ou de non-réalisation des 4 résultats et de l'objectif spécifique ?
- Quelles ont été les principales difficultés rencontrées ?

Questions relatives à l'efficience

- Les 3 ONG partenaires disposent-elles d'un système comptable cohérent (placé sous la responsabilité d'un gestionnaire compétent) permettant de contrôler aisément l'état quotidien des finances et de gérer efficacement les fonds alloués par le projet ?
- Les dépenses nécessaires pour mettre en œuvre les activités prévues par le programme ont-elles été effectuées rationnellement par les 3 ONG partenaires ?
- Les dépenses effectuées par les 3 ONG partenaires ont-elles été correctement calibrées par rapport aux activités réalisées de manière à atteindre le meilleur rapport coût / efficacité ?

Questions relatives à la pertinence

- Le programme tel que conçu et mis en œuvre correspond-il à des problématiques avérées reconnues par les parties prenantes ?
- Répond-il aux souhaits et aux besoins exprimés par les parties prenantes ?

4.2.5 Questions relatives aux trois critères d'évaluation complémentaires

Questions relatives à la participation / appropriation

- Les autorités locales et la communauté se sont-elles impliquées dans les actions du programme ? Sont-ils satisfaits des effets du programme ? Ont-ils des desiderata à formuler à ce propos ?
- Les bénéficiaires et leurs familles ont-ils participé à la mise en œuvre du programme ? Sont-ils satisfaits des effets du programme ? Ont-ils des desiderata à formuler à ce propos ?

Questions relatives au partenariat

- Les compétences des partenaires ont-elles été renforcées ?
- Les partenaires sont-ils satisfaits des résultats atteints par le programme ? Ont-ils des observations à formuler à ce propos ?
- Les relations établies avec les acteurs belges et/ou locaux actifs dans le domaine des droits de l'enfant ont-elles contribué à l'atteinte des résultats et objectifs ?

Questions relatives au genre

- La parité des genres est-elle respectée parmi les enfants pris en charge dans le programme ?
- Les conditions d'accueil, d'hébergement, de formation professionnelle et d'insertion sociale sont-elles spécifiquement adaptées au genre des enfants pris en charge par le programme ?
- La parité des genres est-elle respectée dans les équipes éducatives investies dans la prise en charge des enfants ?

- Les opinions des femmes ont-elles autant d'importance que celle des hommes au sein des équipes éducatives ?
- Au sein de la communauté, les femmes sont-elles autant investies dans le programme que les hommes ? Leur voix porte-t-elle autant que celle des hommes ?

5 Approche méthodologique

5.1 Principes méthodologiques

L'évaluation a été collective et participative. Une grande importance a été donnée à l'avis des bénéficiaires directs (enfants et jeunes, familles, personnel éducatif et enseignants) et indirects (communautés locales, autorités communales congolaises...). Elle a toutefois préservé une appréciation objective des réalisations et des résultats du programme.

L'évaluation a essentiellement mobilisé des méthodes qualitatives de collecte des données : entretiens individuels, entretiens de groupe ou focus groups. Il est important de signaler qu'une démarche auto-évaluative fut l'étape préliminaire du processus évaluation.

5.2 Démarche évaluative

5.2.1 Phase préparatoire

Les démarches suivantes ont été effectuées afin de préparer et d'organiser l'évaluation sur le terrain.

- Cadrage de l'évaluation

Une rencontre a lieu avec les représentants du siège de ETM/KDW, afin de déterminer les modalités définitives de l'évaluation et de récolter des informations orales et écrites concernant l'historique, les partenaires et les objectifs du programme actuel.

- Analyse documentaire préalable

Lecture et examen des documents et des rapports d'activité relatifs au programme.

Il s'agit notamment de :

- Dossier de projet soumis à la DGD et accepté par celle-ci.
- Conventions de partenariat et leurs avenants
- Rapports trimestriels et annuels des partenaires congolais
- Rapport de mission d'ETM
- Conception et mise en œuvre d'un dispositif d'autoévaluation préliminaire
- Dossier de présenté au financement de Wallonie Bruxelles International (WBI)

Un canevas d'autoévaluation a été élaboré et soumis aux partenaires congolais (PECS, CHERO, MHEED). Ces canevas ont été utilisés par les partenaires congolais pour auto-évaluer leurs contributions dans le programme et apprécier les réalisations de ce dernier. Les canevas d'autoévaluation et les résultats des autoévaluations sont présentés en annexe 2

- Préparation des outils de collecte des données

Préparation de guides pour les entretiens individuels ou collectifs ainsi que pour les focus groups.

- Préparation d'un programme d'évaluation

Un calendrier d'évaluation a été élaboré et soumis aux partenaires qui l'ont avalisé. Le calendrier définitif de l'évaluation est présenté en annexe 1.

5.2.2 Collecte des données en RDC

Les démarches suivantes ont été accomplies au cours de l'évaluation. Elles ont permis de collecter les données qui ont alimenté l'évaluation dont les constatations et les recommandations ont ensuite été examinées collectivement et commentées par les partenaires congolais au cours d'un atelier de restitution – validation organisé au terme de la mission d'évaluation à Kinshasa.

- Entretiens individuels avec :
 - o Les directeurs des 3 partenaires congolais
 - o L'équipe dirigeante du CEDECOM
 - o Les responsables financiers des 3 partenaires congolais
 - o 6 responsables d'établissements scolaires où sont inscrits les enfants et jeunes pour les études primaires, secondaires ou pour la formation professionnelle.
 - o 11 Jeunes réinsérés socialement et professionnellement ;
- Entretiens collectifs et focus groupes avec:
 - o Les enfants et jeunes hébergés dans les centres des 3 partenaires congolais
 - o Les équipes éducatives des 3 partenaires congolais
 - o Les équipes enseignantes des 3 partenaires congolais (maternel, primaire, secondaire et professionnel)
 - o Des familles soutenues par les 3 partenaires congolais
 - o Des représentants des communautés locales des 3 partenaires (CLPE)
- Visites
 - o Les infrastructures générales dont disposent les 3 partenaires congolais (bureaux, salles de réunion, espaces récréatifs...)
 - o Les 3 centres d'hébergement des 3 partenaires congolais (lits, matelas, dortoirs, douches, WC, réfectoires, salle de réunion, stocks de nourriture, cuisines...)
 - o Les structures d'enseignement primaire, secondaire et professionnel des 3 partenaires congolais (classes, cours de récréation, bureaux...)
 - o Les équipements des 3 partenaires congolais (informatique, cuisinière, tables, chaises, armoires, étagères, tableaux, pupitres, matériel de formation professionnelle, télévision...)
 - o Familles vulnérables in situ

5.2.3 Restitutions et rédaction du rapport final

Une restitution finale « à chaud » de l'évaluation a eu lieu à Kinshasa le devant les représentants des 3 partenaires congolais qui mettent le programme en œuvre et d'un représentant du CEDECOM.

Cet atelier a poursuivi 3 objectifs :

- restituer les conclusions préliminaires de l'évaluation
- compléter, amender, infirmer ou confirmer collégalement ces conclusions préliminaires pour finalement produire des conclusions validées collectivement par les participants.

La présentation PowerPoint issue de l'atelier de restitution – validation se trouve en annexe 3.

- Une séance de restitution destinée à ETM-KDW a été organisée en visioconférence le 17 décembre 2020 à l'aide de la présentation PowerPoint issue de l'atelier de restitution – validation organisé à Kinshasa.
- Un rapport provisoire a été soumis le 02/01/2022 au commanditaire de l'évaluation. Ce rapport a fait l'objet de commentaires.
- Le rapport provisoire a été amendé en tenant compte des remarques des commanditaires. Le rapport définitif a été déposé le 13/01/2022

6 Contraintes rencontrées

Les contraintes rencontrées furent deux ordres :

- La disponibilité des individus susceptibles d'être interrogés individuellement ou de participer à des démarches collectives (entretien de groupe, focus group, atelier de restitution).
- L'encombrement des voies de circulation automobile de Kinshasa a rendu difficile voire même impossible le respect des horaires et des heures fixées pour les rendez-vous. Cela a quelque peu perturbé l'organisation des visites, entretiens et focus groups sans toutefois entraver le processus évaluatif.
- Les nombreux déplacements nécessaires tant à Bruxelles qu'à Kinshasa pour effectuer les multiples tests PCR – COVID 19 obligatoires pour les déplacements internationaux.

7 Un programme commun

Le programme associe 3 partenaires congolais pour la réalisation d'un programme unique caractérisé par des objectifs et de résultats communs. Bien que les activités de chaque partenaire présentent des particularités mineures et accessoires, les activités sont similaires, les résultats et objectifs spécifiques sont identiques. Les constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation porteront, dans une première partie, sur le programme global sans tenir compte des particularités des 3 partenaires congolais. Dans une seconde partie, des commentaires spécifiques et individuels sont formulés pour chaque partenaire congolais.

8 Constatations générales et réponses aux questions d'évaluation relatives à l'ensemble du programme.

8.1 Suivi des recommandations de l'évaluation intermédiaire

Le suivi des recommandations est présenté selon les thématiques principales qui apparaissent dans l'articulation du programme.

8.1.1 Infrastructures

Des efforts importants ont été consentis depuis l'évaluation intermédiaire de 2019. Des bâtiments ont été réhabilités ou construits soit avec des fonds provenant de la DGD, soit avec des fonds propres de ETM, soit avec des dons privés belges, soit avec des appuis provenant d'autres bailleurs de fonds, WBI notamment mais pas seulement et quelques fonds propres locaux.

Il s'agit de toilettes, de douches, d'un forage couplé à un système de filtration de l'eau, d'ateliers de formation professionnelle, de locaux destinés à l'instruction maternelle, de salles de classe... (la liste n'est pas exhaustive). Ces réhabilitations permettent notamment d'assurer une meilleure hygiène corporelle des enfants et jeunes hébergés, une amélioration des conditions d'apprentissage professionnel et scolaire et une augmentation de l'espace disponible pour mener les activités.

La qualité des travaux effectués est variable : souvent de bonne facture, parfois peu soignés. En outre, certaines constructions ou réhabilitations sont encore en cours. Il reste à constater qu'elles seront terminées comme il se doit...

8.1.2 Equipements

Des efforts importants ont été consentis en matière d'équipement pour améliorer la prise en charge des enfants hébergés (bancs, tables, lits, matelas...), pour rehausser la qualité des formations professionnelles (outillage de menuiserie, coupe et couture, coiffure et esthétique, maçonnerie, ajustage, hôtellerie – restauration...) et pour faciliter l'accès à l'eau assainie (forage, pompage, citerne de stockage, filtrage, points de puisage).

Deux structures sur 3 disposent en effet d'un système de pompage et de filtration de l'eau du sous-sol. La question se pose de savoir si l'eau produite est réellement potable. Des analyses semblent nécessaires pour déterminer la potabilité de cette eau.

8.1.3 Hébergement et accompagnement psychosocial

Les enfants et jeunes expriment dans l'ensemble leur satisfaction par rapport à leurs conditions d'existence dans les centres

On observe une amélioration générale et significative des conditions d'hygiène de tous les centres d'hébergement. La situation reste toutefois contrastée entre les 3 partenaires et au sein même des sites d'implantation d'un même partenaire. Des efforts restent à faire pour aboutir partout à des conditions d'hygiènes réellement acceptables. Un centre d'hébergement reste implanté dans un environnement particulièrement insalubre.

On note également une amélioration notable des conditions de logement. On observe notamment une meilleure adéquation entre les capacités d'accueil et le nombre d'enfants ou jeunes hébergés (souvent 1 individu par lit mais pas toujours...). Il arrive cependant que le nombre d'enfants hébergés dépasse parfois les capacités d'accueil réelles des centres d'hébergement. Cela s'explique par la réticence moralement légitime à refuser d'héberger des enfants en situation difficile ou par des circonstances exceptionnelles notamment liées à l'épidémie de COVID 19.

La propreté des chambrées pourrait encore être améliorée. En matière d'alimentation, 3 repas par jour sont donnés à tous les hébergés quel que soit leur âge, du moins dans 2 structures sur 3 selon les informations collectées par l'évaluateur. Comme déjà dit plus haut, l'accès à l'eau a été amélioré mais des efforts restent à accomplir pour garantir l'autonomie des 3 centres d'hébergement dans ce domaine.

Malgré les améliorations apportées depuis 2019, les modalités de rangement des dossiers des enfants pris en charge ne garantissent toujours pas un degré de préservation et de confidentialité suffisant.

Bien que ce ne soit pas directement lié à des recommandations formulées lors de l'évaluation intermédiaire l'évaluation pointe l'existence de « Comités des enfants » organisés de façon autonome, selon des principes démocratiques. En outre, les enfants sont censés participer à certaines tâches (préparation des repas, vaisselle, balayage, propreté des chambrées, transport de l'eau et du bois de chauffe...) ce qui les prépare à assumer les responsabilités auxquelles ils seront inévitablement exposés dans leur vie d'adultes. Les enfants et jeunes bénéficient d'un suivi scolaire et d'un soutien psychoaffectif fournis par les équipes des éducateurs. L'accompagnement nocturne est assumé par des éducateurs, encadreurs et gardiens qui dorment sur le site d'hébergement, souvent dans la même chambrée que les enfants et jeunes. Les soins de santé sont assurés grâce à un conventionnement mutualiste lié au Bureau des Œuvres Médicales du diocèse de Kinshasa et, dans certains cas très limités, par des services hospitaliers bénévoles et gratuits. Cela n'empêche pas que le coût des soins de santé soit dans certains cas particulièrement élevés, selon l'avis de ETM.

8.1.4 Enseignement primaire, secondaire et formation professionnelle

Les enfants et jeunes hébergés sont tous scolarisés. Les plus jeunes suivent tous l'enseignement primaire, les plus âgés suivent soit l'enseignement secondaire soit une formation professionnelle. Hormis pour les sections professionnelles et techniques supposées déboucher immédiatement sur l'exercice d'une activité professionnelle, une question importante se pose au terme de l'enseignement secondaire : quelles perspectives offre-t-il ? La scolarité risque de générer des frustrations et des rancœurs si elle n'offre pas de réelles possibilités de s'insérer dans une activité professionnelle. Le risque de décrédibilisation est important ! Dès lors, ne vaut-il pas mieux orienter les enfants et jeunes vers des formations susceptibles d'assurer leur survie plutôt que vers un enseignement secondaire dont l'issue est incertaine ? Ne faudrait-il pas, avant d'orienter l'enfant vers l'enseignement secondaire général, s'assurer de la possibilité de le soutenir financièrement pour accéder à l'enseignement supérieur : graduat ou université ?

Les formations professionnelles ont été l'objet d'importantes recommandations lors de l'évaluation intermédiaire de 2019. On remarque actuellement une nette amélioration des équipements et outillages disponibles. Quelques efforts restent toutefois à faire. Il serait, par exemple, bienvenu de réparer l'outillage existant et d'améliorer le rangement des ateliers qui paraissent souvent très désordonnés. On note aussi que de nouveaux locaux ont été construits pour accueillir les ateliers de formation professionnelle. Certains locaux sont d'ailleurs encore en cours de construction ou de réhabilitation.

Malgré cela, l'équipement et l'outillage restent parfois insuffisants pour le nombre d'apprenants (en formation coiffure et esthétique, par exemple). La tendance qui vise la quantité d'apprenants plutôt que la qualité des formations, déjà relevée lors de l'évaluation intermédiaire, reste présente. De plus les formations restent stéréotypées, banales, peu innovantes et genrées (coupe et couture, coiffure et esthétique, hôtellerie et restauration pour les filles bien que quelques garçons suivent également ces filières). Des filières de formation innovantes et adaptées au contexte kinois seraient bienvenues. Dans le cas contraire, on risque de saturer le marché en continuant à former des apprenants dans des filières éculées.

Les formateurs des trois structures ont bénéficié d'un recyclage mais avec des intensités très diverses, insuffisantes dans certains cas. La situation des 3 structures est tout aussi variable en ce qui concerne les programmes de formation (référentiels de compétences, référentiels de formation, curriculums de formation). Dans certains cas les programmes sont ébauchés, dans d'autres ils sont inexistantes. Dans certains cas, les enseignants ont connaissance de ces programmes et s'y réfèrent, dans d'autres cas, ils n'en connaissent pas l'existence et ne les utilisent pas pour organiser la formation qu'ils dispensent. Des améliorations importantes restent donc nécessaires dans les 3 structures pour aboutir à l'élaboration de réels curriculums de formation et à leur utilisation par les formateurs. Ces derniers devraient être soutenus en ce sens car ils ne disposent pas nécessairement des compétences pédagogiques indispensables pour construire des programmes de formation.

L'évaluation intermédiaire recommandait d'accompagner les formations professionnelles par l'acquisition de notions de base de lecture, écriture et calcul afin de faciliter l'insertion professionnelle des apprenants. Les trois structures affirment qu'elles ont mis en place un système de ce type. L'évaluateur n'a toutefois explicitement constaté une telle initiative que dans une seule structure, ce qui ne signifie pas qu'elle n'existe pas dans les deux autres. L'évaluateur attire l'attention sur le fait que, pour être véritablement utile, l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul de base doit s'insérer très concrètement, au quotidien et sur le terrain, dans le cours même des formations professionnelles. Cet apprentissage ne devrait donc pas être un processus indépendant et parallèle aux formations professionnelles mais devrait, au contraire, y être intimement associé. Il en va de même pour la formation à l'entrepreneuriat désormais promue à des degrés divers par les 3 structures. Ce type de formation devrait aussi être directement intégré dans le

curcus d'apprentissage professionnel plutôt que de constituer un module indépendant organisé en parallèle. Signalons à ce propos que les apprenants interrogés affirment ne pas avoir été associés ni même informés sur les activités de production (établissement d'une commande, avance sur la commande, évaluation des matériaux nécessaires, prix d'achat des matériaux, prix de revient, bénéfice, facturation, contacts avec les clients...) auxquelles ils ont pourtant contribué par leur travail. L'implication des apprenants dans la gestion des travaux réalisés sur commande pour compte de tiers constituerait très certainement un atout supplémentaire pour les formations professionnelles.

8.1.5 Appuis aux familles

Les 3 partenaires du programme proposent différents types de soutiens aux familles précaires. Ils financent notamment la scolarité des enfants, versent des garanties locatives pour les familles sans domicile, donnent de la nourriture, fournissent des appuis en cash et en matériel ou équipement pour la création d'activités génératrices de revenus (AGR). Ces dernières sont en général stéréotypées. Il s'agit majoritairement d'activités commerciales féminines sans grande valeur ajoutée (commerce de légumes, de fruits, de tubercules de manioc, de pain...). Les activités agricoles ou de transformation comme la production de charbon de bois, de sable de construction ou de produits alimentaires (chikwange, chenilles, restauration de rue...) sont plus rarement financées.

Les appuis s'adressent majoritairement à un public féminin. Cela peut en partie se comprendre puisque ce sont le plus souvent des femmes qui assument la charge des enfants mais il y a aussi des hommes dont il faudrait tenir compte. En outre, les montants des appuis sont identiques (100 \$) et définis sans réelle relation avec l'activité rémunératrice. Faut-il, par exemple, la même somme d'argent pour démarrer une activité de réparation de pneus (quado), de restauration de rue, de vente de sable ou de commerce de fruits ? Dans certains cas les bénéficiaires des appuis sont formés à leur utilisation.

A la connaissance de l'évaluateur, il n'existe pas d'analyse de l'efficacité des appuis aux familles. Les processus ne sont pas analysés en profondeur afin d'en améliorer le modèle et l'efficacité. Il existe toutefois des contrats et des fiches de suivi.

8.1.6 Réunification familiale et réinsertion sociale

Les trois organisations partenaires mènent effectivement des processus de réunification familiale et de réinsertion sociale. Les visites menées in situ pendant l'évaluation le démontrent. Les éducateurs des 3 organisations suivent et accompagnent ces processus sur le long terme.

Les critères d'une réunification et de réinsertion réussies ne sont pas toujours clairement définis. Seule une organisation a pu produire un document interne qui mentionne de tels critères. La quantité extrêmement importante de réinsertions réalisées sur 5 années pose, dans certains cas, la question de leur effectivité, de leur accompagnement et de leur durabilité. Dans ce domaine, les Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) qui figurent dans cadre logique semblent très optimistes voire exigeants. Une équipe de 3 ou 4 éducateurs est-elle suffisante pour assumer efficacement un travail d'une telle ampleur ? Ne risquent-ils pas d'entraîner une course à la quantité plutôt qu'une propension à la qualité ?

Il ne suffit pas d'agir, encore faut-il examiner (méta-analyse, adopter une position méta) ce que l'on fait afin d'en comprendre les points forts et les points faibles et d'améliorer le travail à partir cette connaissance. Or, à la connaissance de l'évaluateur, il n'existe pas d'analyse approfondie de l'efficacité des processus de réunification familiale et de réinsertion sociale des jeunes. Ces processus ne sont pas rationnellement examinés ni systématiquement étudiés afin d'en améliorer le modèle et

l'efficacité. Cette remarque transversale, déjà en grande partie formulée lors de l'évaluation intermédiaire de 2019, vaut pour l'ensemble du programme.

8.1.7 Mise en autonomie et insertion professionnelle

Les formations professionnelles semblent efficaces et permettent une réelle insertion professionnelle des apprenants. Les rencontres qui ont eu lieu sur leur lieu de travail avec des jeunes hommes et femmes permettent de le supposer.

La remarque formulée précédemment à propos de la réinsertion familiale et sociale reste valable : les critères qui permettent d'affirmer qu'une mise en autonomie est réussie et durable ne sont pas clairement définis. En outre, il n'existe pas d'analyse approfondie de l'efficacité des processus de mise en autonomie et d'insertion socioprofessionnelle appliqués actuellement.

8.1.8 SOLPE, synergies et collaborations

Bien que des collaborations et des réflexions communes existent, les synergies entre les 3 partenaires congolais doivent encore être renforcées pour constituer un programme unifié et non pas trois projets menés parallèlement par trois organisations distinctes. Il semble utile de renforcer les réflexions collégiales, de partager les expériences et les bonnes pratiques, d'harmoniser ces pratiques et d'élaborer des outils de travail communs.

Il s'agit notamment de rédiger ensemble un guide pratique pour le travail des éducateurs qui est absolument central dans le programme (étudier, analyser le travail des éducateurs, le décrire précisément, capitaliser les expériences...). Il est aussi important de définir des critères de réussite pour les réunifications familiales, les réinsertions sociales, les mises en autonomie, l'insertion professionnelle, les appuis aux familles, etc. Ces critères pourraient contribuer à l'élaboration d'échelles comprenant différents degrés ou niveaux d'accomplissement de ces processus. Ces échelles permettraient d'affiner l'analyse actuelle qui se limite à une opposition binaire : accompli / non accompli ou réussi / non réussi.

8.2 Questions relatives aux 3 critères d'évaluation principaux

Remarque préalable

Afin d'éviter les répétitions, les questions qui ont déjà été abordées dans la partie consacrée au suivi des recommandations ne seront plus examinées dans cette section.

8.2.1 Efficacité

Les activités telles que menées ont-elles abouti à l'atteinte des résultats et de l'objectif spécifique du programme ?

L'examen des tableaux de suivi des indicateurs des projets des 3 organisations partenaires montrent globalement que les outcomes et les résultats attendus seront atteints au terme du mois de décembre 2021. On peut donc en conclure que le programme fut efficace.

Ce constat positif doit être nuancé car les indicateurs sont exclusivement quantitatifs et ne donnent que peu d'informations à propos de la nature, du contenu et de la qualité des effets produits.

A titre d'exemple, lorsque l'indicateur mentionne : « Nombre de garçons et de filles issus de la rue réinsérés ou devenus autonomes, valeur an 5: 250 enfants. ». Cette valeur qui sera très probablement atteinte en 2021 donne peu d'informations à propos de ces réinsertions : degré de satisfaction de l'enfant, état des relations familiales, réactions du voisinage, durée et solidité de la réinsertion, etc. C'est pour cette raison qu'il est important de décrire ce qui constitue une réinsertion

réussie, d'en définir les critères et de mieux analyser les processus et les pratiques mis en œuvre par les éducateurs pour atteindre ces résultats. Une échelle composée de critères qualitatifs pourrait être définie à cet effet.

Autre exemple: « Nombre de différents jeunes vulnérables ayant suivi une formation professionnelle ou bénéficiant d'un appui pour leur parcours scolaire. Valeur an 5: 750 » Cette valeur donne peu d'information sur la qualité des formations professionnelles suivies ou sur les acquis des apprenants et leur insertion socioprofessionnelle. Il est donc essentiel de réfléchir aux facteurs qui déterminent une formation réellement fructueuse qui débouche une activité rémunératrice (compétences des formateurs, curriculums de formation, évaluations formatives, acquis en termes de savoir-faire et savoir être...). Ici aussi une échelle qualitative pourrait être définie. Le même constat vaut pour l'ensemble du programme, par exemple qu'est-ce qu'un bon service d'hébergement, comment le définir, selon quels critères ?

Il est important de signaler que les activités d'enseignement primaire et secondaire échappent aux constatations faites ci-dessus. En effet, les taux de réussite particulièrement élevés aux jurys d'état de fin de cycle primaire et secondaire démontrent clairement les effets positifs et la qualité des enseignements dispensés aux enfants et jeunes soutenus par le programme. Il en va de même pour les formations professionnelles qui débouchent sur l'obtention d'un certificat de réussite délivré par la Division Provinciale des Affaires sociales. Notons toutefois que ce brevet ne donne pas d'information sur le taux d'insertion socioprofessionnelle réel et durable sur le long terme.

Quels sont les principaux facteurs de réalisation ou de non-réalisation des 4 résultats et de l'objectif spécifique ?

Principaux facteurs de réalisation

- Les assistants sociaux chargés de la prise en charge des enfants sont compétents. Ils ont suivi la formation de l'Institut supérieur des Travailleurs Sociaux (ISTS) anciennement dénommé Centre Africain de Formation d'Éducateurs Sociaux (CAFES). Ils appliquent le processus IDMRS et disposent d'un ensemble de fiches qui permettent de suivre les différentes étapes du processus de prise en charge et de réinsertion sociale des enfants.
- La prise en charge est individualisée et adaptée au cas de chaque enfant. Elle se traduit par un Projet d'Intervention Individualisé (PII)
- Les assistants sociaux organisent un travail de rue (en milieu ouvert) pour identifier et entrer en contact avec les enfants en rupture familiale. Ils collaborent avec les leaders des sites (marchés, carrefours...) où se trouvent ces enfants et mettent en place un Système d'Alerte Précoce (SAP) avec les concours des chefs de quartier, des chefs de marché, des mamans commerçantes et éventuellement des policiers présents sur les lieux.
- Les enfants sont temporairement pris en charge dans un centre d'hébergement où un travail de stabilisation, de socialisation et d'éducation est entrepris afin d'aboutir à la réunification familiale ou à la mise en autonomie.
- Les enfants et jeunes pris en charge bénéficient soit d'une scolarisation primaire ou secondaire soit d'une formation professionnelle.
- Un processus de médiation est entrepris avec les familles afin d'assurer si possible la réintégration de l'enfant ou du jeune dans sa famille.
- Le processus de réintégration familiale s'accompagne d'un appui aux familles les plus démunies afin de leur donner la possibilité d'assumer aussi dignement que possible la charge de leurs enfants (petit commerce, garantie locative...)
- La réintégration familiale s'avère parfois impossible. Dans ce cas les jeunes sont « mis en autonomie ». Ce qui signifie qu'ils s'établissent indépendamment de leur famille et mettent en place, avec l'aide des centres, une activité rémunératrice qui leur permet d'assurer leur survie (kit de mise en autonomie).

- Les assistants sociaux organisent in situ un suivi familial ou un suivi de la mise en autonomie.
- L'existence d'un Comité Local de Protection de l'Enfant (CLPE) auquel participent notamment les chefs de quartier, les leaders religieux, la police et d'autres personnes motivées. Ces comités participent à un système de veille susceptible d'identifier les enfants en difficulté et assument un rôle de prévention et sensibilisation de la communauté aux droits de l'enfant.

Principaux facteurs de non-réalisation

- Les activités génératrices de revenus proposées aux familles restent stéréotypées
- Les formations professionnelles dispensées restent informelles car elles manquent de programmes.
- Bien que les conditions d'hébergement aient été globalement améliorées, celles-ci restent, dans certains cas, peu satisfaisantes notamment du fait qu'un centre d'hébergement reste implanté dans un milieu insalubre.
- Le management financier des associations manque de vision stratégique à moyen terme.
- Les dispositifs mis en place pour assurer la durabilité des actions restent insuffisants et incertains.
- Les processus de réunification et de mise en autonomie restent insuffisamment analysés. Les critères de réussite restent imprécis, ils ne sont pas suffisamment et clairement définis. L'évaluation finale aboutit donc aux conclusions déjà formulées lors de l'évaluation intermédiaire de 2019 :

« L'analyse des causes des ruptures familiales et sociales reste très superficielle et empreinte d'opinions préconçues ainsi que d'idées reçues. Les méthodes de prise en charge et les résultats qu'elles produisent ne font pas l'objet d'une réflexion critique approfondie.

Il n'existe pas de production écrite suffisante qui permettrait de capitaliser les informations et les connaissances acquises au sujet des causes de rupture socio-familiale et des moyens d'y remédier.

Une analyse socio-anthropologique plus fine des causes de rupture recensées (décès des deux parents, veuvage, séparation des parents, remariage, pauvreté, accusation de sorcellerie, comportements inadéquats des enfants au sein de la famille : vols répétés, indiscipline, violence...) permettrait de dépasser les stéréotypes et les préjugés afin d'améliorer les processus de réinsertion familiale, sociale et professionnelle. Outre cela, une analyse critique et collective des méthodes appliquées par les assistants sociaux permettrait sans aucun doute d'améliorer ces dernières. Il conviendrait ensuite de consigner par écrit les résultats de ces réflexions afin de capitaliser ce savoir, ce qui n'est pas fait actuellement. »

Les processus de réinsertion familiale des enfants et des jeunes sont-ils efficaces ?

Les outils de suivi des indicateurs montrent que le nombre de réinsertions prévues sera atteint au terme du projet. La remarque formulée lors de l'évaluation intermédiaire de 2019 reste toutefois valable actuellement : *« On note toutefois que les processus de réinsertion sont peu voire pas documentés. Les centres affirment avoir opéré des réinsertions familiales ou des mises en autonomie réussies mais sans apporter d'éléments probants qui le démontrent. Il ne suffit pas d'affirmer, encore faut-il apporter des arguments convaincants à l'appui ce qu'on affirme. »*

Les dispositifs d'accès à l'éducation scolaire sont-ils adaptés ?

En ce qui concerne l'accès à la scolarité primaire et secondaire.

- Que ce soit en interne ou en externe, la majorité des enfants hébergés dans les trois centres suivent une scolarité primaire ou secondaire, selon leur âge.
- Outre cela, sont également soutenus de nombreux enfants qui ne sont pas hébergés dans les centres mais appartiennent à des familles particulièrement démunies.

- L'enseignement dispensé est conforme aux programmes et exigences du Ministère de l'EPSP. Il est soumis à une épreuve nationale doublée d'une épreuve diocésaine dans le cas des écoles catholiques conventionnées.
- Les taux de réussite sont importants.

L'évolution des capacités des partenaires locaux est-elle perceptible ?

Les formateurs qui dispensent les formations professionnelles ont tous bénéficié d'un renforcement de capacités. L'intensité de ce renforcement s'avère toutefois insuffisant chez certains partenaires.

8.2.2 Impact

Impact social

Les entretiens réalisés au cours de l'évaluation avec les enfants et jeunes, les parents, les membres de la communauté (CLPE) et les autorités (police, armée, affaires sociales, santé...) montrent que le programme génère d'indéniables effets positifs. Parmi ceux-ci:

- Une meilleure connaissance et reconnaissance des droits de l'enfant par la population (via notamment les CLPE).
- L'identification (repérage précoce) et la protection des enfants en situation de grande vulnérabilité (via notamment les CLPE).
- L'hébergements et la prise en charge globale d'enfants en rupture sociale ou en situation de grande vulnérabilité.
- L'amélioration des conditions d'existence des enfants et leurs familles (AGR, appuis divers, médiation et réinsertion familiale...)
- L'acquisition d'un métier permettant l'autonomie et une existence digne.
- La scolarisation primaire et secondaire d'enfants vulnérables.
- La réunification d'enfants en situation de rupture sociale (causes diverses et multiples).
- L'autonomie et la réinsertion socioprofessionnelle de jeunes vulnérables en situation précaire.

Toutefois, l'ensemble de ces processus devraient être mieux étudiés et définis afin de tendre vers une objectivité de type scientifique qui dépasse les impressions et les opinions subjectives des personnes chargées de les mettre en œuvre.

Impact organisationnel

Le programme a également eu un incontestable impact positif sur les 3 organisations partenaires, singulièrement dans les domaines suivants :

- Amélioration des infrastructures d'accueil et d'hébergement.
- Amélioration des équipements, particulièrement l'outillage des formations professionnelles.
- Renforcement des capacités du personnel (éducateurs et formateurs)
- Acquisition d'expérience en matière de prise en charge et d'accompagnement d'enfants et de jeunes en situation de grande vulnérabilité. Cette expérience devrait être capitalisée et mise par écrit.

Quantification de l'impact

Les informations fournies par les 3 organisations partenaires permettent de quantifier l'impact quinquennal du programme sur les 3 thématiques qui en constituent les fondements.

- a. L'amélioration des conditions d'existence d'enfants et de jeunes en situation de précarité et de vulnérabilité extrêmes grâce à une prise en charge globale comprenant notamment l'hébergement, l'alimentation et l'accompagnement psychosocial.

Au total, ce sont 882 enfants et jeunes qui ont bénéficié de meilleures conditions d'existence dont on peut raisonnablement supposer qu'elles auront un impact favorable sur leur intégration dans le tissu social.

On observe que le nombre de garçons hébergés dépasse globalement celui des filles. Cette situation est due au fait que PECS n'héberge que des garçons et que MHEED héberge généralement moins de filles que de garçons.

Hébergement – accompagnement psychosocial											
	2017 H	2017 F	2018 H	2018 F	2019 H	2019 F	2020 H	2020 F	2021 H	2021 F	Total
CHERO	26	31	25	29	25	29	40	78	26	28	337
PECS	47	0	34	0	34	0	42	0	24	0	181
MHEED	41	29	41	33	57	18	52	24	50	19	364
Total	114	60	100	62	116	47	134	102	100	47	882

- b. L'accès à la scolarité primaire et secondaire ou la formation professionnelle de manière à produire des citoyens éduqués capables d'assumer leurs rôles et responsabilités au sein de la société et de se garantir des revenus suffisants pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

En préparation de leur avenir, 1683 enfants ont accédé à l'enseignement primaire et 726 jeunes ont suivi l'enseignement secondaire grâce à l'appui du programme. En outre, 1578 jeunes ont pu acquérir les bases d'un métier. Le nombre de filles est sensiblement égal à celui des garçons, que ce soit pour l'enseignement primaire, secondaire ou pour la formation professionnelle.

Enseignement primaire											
	2017 H	2017 F	2018 H	2018 F	2019 H	2019 F	2020 H	2020 F	2021 H	2021 F	Total ¹
CHERO	114	132	170	192	93	107	99	100	109	115	1231
PECS	30	13	28	10	29	12	30	13	22	9	196
MHEED	30	16	33	17	24	15	35	18	53	15	256
Total	174	161	231	219	146	134	164	131	184	139	1683

¹ Ce total, ainsi que celui de l'enseignement secondaire, doit être compris en terme d'unités de prise en charge et non pas d'enfants. En effet, si un même enfant est, par exemple, scolarisé pendant 10 années en primaire et ensuite en secondaire, cela représente en réalité un effort de prise en charge et de financement de 10 unités même s'il ne s'agit que d'un seul enfant.

Enseignement secondaire											
	2017 H	2017 F	2018 H	2018 F	2019 H	2019 F	2020 H	2020 F	2021 H	2021 F	Total
CHERO	35	49	36	49	10	20	30	40	30	40	339
PECS	38	30	34	31	29	26	30	26	33	31	308
MHEED	3	4	5	5	6	6	13	9	14	14	79
Total	76	83	75	85	45	52	73	75	77	85	726

Formation professionnelle											
	2017 H	2017 F	2018 H	2018 F	2019 H	2019 F	2020 H	2020 F	2021 H	2021 F	Total
CHERO	4	28	66	15	62	74	38	52	56	104	499
PECS	93	71	82	87	68	65	61	50	60	42	679
MHEED	21	35	29	33	11	45	39	39	80	68	400
Total	118	134	177	135	141	184	138	141	196	214	1578

- c. La réinsertion sociale à long terme d'enfant et de jeunes marginalisés soit par une réunification familiale lorsque les circonstances y sont propices, soit une mise en autonomie indépendamment du milieu familial lorsque le contexte ne s'y prête pas. 527 enfants et jeunes ont été réinsérés en famille et 178 jeunes mènent une vie autonome et sont financièrement indépendants de leurs familles.

Réunifications familiales											
	2017 H	2017 F	2018 H	2018 F	2019 H	2019 F	2020 H	2020 F	2021 H	2021 F	Total
CHERO	23	33	15	19	17	9	20	38	4	10	188
PECS	23	2	28	8	24	17	34	7	12	4	159
MHEED	21	15	12	18	18	12	24	17	31	12	180
Total	67	50	55	45	59	38	78	62	47	26	527

Mises en autonomie											
	2017 H	2017 F	2018 H	2018 F	2019 H	2019 F	2020 H	2020 F	2021 H	2021 F	Total
CHERO	4	0	2	1	4	0	8	4	3	1	27
PECS	8	3	19	4	8	5	11	5	11	0	74

MHEED	7	3	8	5	3	6	15	19	5	6	77
Total	19	6	29	10	15	11	34	28	19	7	178

8.2.3 Durabilité

Durabilité sociale

La durabilité sociale est partiellement obtenue au travers des acquis scolaires des enfants (enseignement primaire et secondaire formel), des acquis professionnels des jeunes, des améliorations des conditions matérielles d'existence des jeunes et de leurs familles, des réinsertions familiales, sociales et professionnelles, toutes choses qui persistent naturellement dans le temps et sont dès lors intrinsèquement durables.

La durabilité sociale est également assurée par l'implication des communautés qui se manifeste dans l'existence et le fonctionnement des Comités Locaux de Protection de l'Enfance (CLPE) dont les membres ont été rencontrés au cours de l'évaluation. Ces initiatives doivent être développées, multipliées, approfondies.

Durabilité technique

La durabilité technique sera atteinte grâce à l'expérience acquise par les travailleurs sociaux, les enseignants et les formateurs. Toutefois, cette expérience sera définitivement perdue par les trois structures si le savoir et le savoir-faire des éducateurs et des formateurs n'est pas capitalisé et mis par écrit. En effet, que se passera-t-il si les éducateurs quittent leur poste actuel ? La transmission de l'expérience acquise deviendra alors impossible et le savoir-faire sera définitivement perdu. Le savoir et savoir faire des trois institutions ne peut pas uniquement résider dans la mémoire de leurs travailleurs sociaux !

Durabilité économique et financière

La durabilité économique et financière du programme est éminemment compromise en l'absence de financements externes. En effet, les financements de la DGD et de WBI ainsi que les fonds propres et dons privés, tous obtenus via Enfance Tiers Monde, constituent la principale voire l'unique source de financement des 3 partenaires. Les apports locaux issus du Congo sont extrêmement réduits malgré les efforts consentis par les partenaires pour les collecter. Cette constatation vaut pour les 3 partenaires.

D'autre part, aucun des partenaires ne dispose d'une comptabilité globale qui lui soit propre. Les comptabilités sont segmentées, compartimentées en fonction des différents bailleurs de fonds et suivent les modèles que ces derniers imposent. Les 3 institutions semblent donc ne pas avoir d'existence indépendante du point de vue comptable. Comment peuvent-elles dès lors assurer une gestion prospective et stratégique susceptible de garantir leur durabilité en tant qu'organisation indépendante ?

La durabilité des actions entreprises et financées grâce au programme est largement compromise par l'inconsistance des services publics de l'état congolais. Les autorités publiques, quel qu'en soit le niveau, ne financent nullement la prise en charge des enfants qu'ils réfèrent vers les centres d'hébergement. On constate dès lors que les autorités publiques congolaises se déchargent de leurs rôles et responsabilités sociales sur des organisations privées qui peinent à survivre. Cette situation génère des effets pervers. Ce sont en effet des initiatives financées par des fonds publics venant de l'étranger, la Belgique en l'occurrence, qui se substituent à l'Etat congolais pour assurer la survie de ses jeunes générations. Un effort important devrait être consenti par les autorités publiques congolaises pour financer au moins partiellement les initiatives sociales privées auxquelles il recourt.

8.3 Questions relatives aux autres critères d'évaluation du CAD

8.3.1 Pertinence

Le programme cible les enfants en rupture familiale et sociale qui vivent dans la rue ainsi que des enfants en situation de vulnérabilité mais qui n'ont pas pour autant quitté le milieu familial. Il cherche à apporter des réponses adéquates à un problème social aigu reconnu comme prioritaire par la population des quartiers défavorisés de Kinshasa, les représentants des communautés, les autorités locales et les travailleurs sociaux. C'est à ce titre qu'on peut considérer que le programme présente un degré élevé de pertinence.

Les autorités locales (mairies des communes où sont implantés les centres d'hébergement, chefs de quartier, police, instances judiciaires, représentants du Ministère des Affaires Sociales au niveau local) réfèrent de nombreux enfants vulnérables (en conflit avec la loi, vivant dans la rue, subissant des maltraitements...) vers les centres d'hébergement des 3 partenaires congolais qui participent au programme. Bien que cette situation génère des effets pervers (voir le point précédent), elle démontre indubitablement que les autorités publiques apprécient la qualité de la prise en charge des enfants et le traitement qui leur est réservé.

L'existence de Comités de protection de l'Enfance montre également l'intérêt porté par les communautés locales à l'action sociale menée par le programme.

8.3.2 Efficience

Les dépenses effectuées par les 3 ONG partenaires ont-elles été correctement calibrées par rapport aux activités réalisées de manière à atteindre le meilleur rapport coût / efficacité ?

Malgré certains points faibles, les résultats obtenus tant sur le plan qualitatif (cf. plus haut au point efficacité) que quantitatif (cf. tableaux au point impact) semblent proportionnés aux moyens utilisés pour les atteindre.

En effet, un montant de 1.043.626 € réparti sur 5 ans (2017 – 2021) a permis :

- d'héberger 882 enfants et jeunes,
- de scolariser 2.409 enfants et jeunes au niveau primaire ou secondaire,
- de former 1.578 jeunes à l'exercice d'un métier,
- de réinsérer socialement 705 enfants et jeunes

Les 3 ONG partenaires disposent-elles d'un système comptable cohérent (placé sous la responsabilité d'un gestionnaire compétent) permettant de contrôler aisément l'état quotidien des finances et de gérer efficacement les fonds alloués par le projet ?

Les 3 partenaires ont tous un responsable financier chargé de la gestion comptable. Les dépenses relatives au programme financé par la DGD sont encodées dans un tableau Excell conçu par ETM qui comprend l'ensemble des postes budgétaires du projet spécifiquement dédié à chaque partenaire.

Les fonds sont versés par ETM sur les comptes bancaires des 3 partenaires. Ceux-ci retirent ensuite des dollars en cash. Le taux de change euro/dollars de la banque est appliqué jusqu'à épuisement de chaque retrait. Les dollars sont, dans certains cas, transformés en francs congolais au taux du jour défini par les changeurs qui opèrent en rue. Dans ce cas le taux de change final euro / franc congolais est défini par les taux de changes successifs euro / dollars / francs congolais.

Hormis les systèmes mis en place pour gérer les fonds obtenus auprès des bailleurs de fonds, aucun des trois partenaires ne dispose d'une comptabilité propre, indépendante des apports extérieurs. Tel que déjà dit plus haut, il s'agit d'un obstacle important à la pérennité des actions entreprises dans le cadre du programme ETM/DGD et à la simple survie des 3 partenaires.

Les dépenses nécessaires pour mettre en œuvre les activités prévues par le programme ont-elles été effectuées rationnellement par les 3 ONG partenaires ?

Chaque dépense fait l'objet d'une facture ou justificatif dûment contrôlés par ETM. Les conventions signées entre ETM et ses partenaires ainsi que les documents annexes comprennent le budget du projet pour 5 ans. Elles stipulent qu'un état des dépenses doit être transmis trimestriellement à ETM et qu'un rapport narratif doit être produit semestriellement.

Selon les vérifications effectuées sur place et les renseignements obtenus au siège bruxellois de ETM, il apparaît que les dépenses sont soumises à un contrôle strict et correspondent bien à ce que prévoit le budget. Des questions complémentaires peuvent être posées au cas où les dépenses ne semblent pas être conformes à ce qui est prévu. L'utilisation des fonds semble donc rationnelle.

L'approche adoptée est-elle efficiente par rapport à d'autres approches possibles ?

Hormis les critiques, parfois importantes, formulées aux points relatifs à l'efficacité et à la durabilité, l'approche adoptée s'avère adaptée à la problématique (cf. le point sur les facteurs d'atteinte des résultats). La prise en charge des enfants est holistique et individualisée. Elle est sans doute perfectible mais présente une cohérence suffisante pour soutenir la comparaison avec d'autres initiatives similaires menées par d'autres intervenants (Par exemple : Dynamo International et Croix-Rouge de Belgique anciennement)

8.4 Questions relatives aux 3 critères d'évaluation complémentaires

8.4.1 Participation – appropriation

Les autorités locales et la communauté se sont-elles impliquées dans les actions du programme ? Sont-ils satisfaits des effets du programme ?

Tout comme en 2019, les entretiens réalisés montrent qu'un Comité Local de Protection de l'Enfant (CLPE) assure encore l'ancrage local des 3 institutions. Les motivations des membres de ces comités sont d'une part d'assurer la protection des enfants en situation précaire et d'autre part de protéger la société en évitant que ces enfants ne deviennent un péril social à l'âge adulte. Les entretiens réalisés montrent aussi que les autorités judiciaires et administratives apprécient les relations établies avec les 3 centres au bénéfice des enfants et des jeunes.

Les CLPE servent en quelque sorte d'antenne des 3 partenaires au sein de la communauté. Ils repèrent les enfants maltraités ou délaissés et les réfèrent vers les éducateurs des 3 centres d'hébergement. Il n'est pas certain toutefois que les CLPE assurent un ancrage suffisant au sein de la population. En effet, les quartiers sont vastes et extrêmement peuplés alors que les membres des CLPE sont peu nombreux. Est-ce suffisant pour couvrir l'ensemble du territoire ? De plus, les apports du voisinage (nourriture, vêtement, sucreries...) existent mais restent malgré tout peu importants, ce qui montre une implication locale assez réduite.

Les bénéficiaires et leurs familles ont-ils participé à la mise en œuvre du programme ? Sont-ils satisfaits des effets du programme ? Ont-ils des desiderata à formuler à ce propos ?

Les enfants et jeunes hébergés dans les 3 centres manifestent clairement leur satisfaction par rapport à la prise en charge dont ils bénéficient. Certains jeunes affirment toutefois qu'ils ne sont pas suffisamment nourris et qu'il leur arrive d'avoir faim. Il existe dans les 3 centres une instance élue et autogérée (comité des enfants) qui représente les enfants et jeunes hébergés auprès des éducateurs et de la direction. Les enfants et jeunes participent aux activités des centres (vaisselle, nettoyage, lessive, cuisine, rangement) et décident de certaines activités (la composition des repas, par exemple). Ceci les prépare à assumer leurs futures responsabilités d'adultes. Il semble cependant que les filles soient parfois plus sollicitées que les garçons pour contribuer à la préparation des repas

et à la vaisselle. Il arrive aussi que les tâches des filles et des garçons soient définies en fonction du genre: les premières aident la cuisinière à préparer les repas alors que les seconds sont chargés de transporter le bois de chauffe et l'eau.

Les activités génératrices de revenus (AGR) qui soutiennent les familles en vue de la réunification sont choisies par les bénéficiaires et sont très appréciées par ceux-ci. On note cependant que ces AGR sont stéréotypées et sont octroyées très majoritairement à des mères de famille, à l'exclusion quasi-totale des pères.

8.4.2 Synergies² - partenariats – réseaux

Les partenaires sont-ils satisfaits des résultats atteints par le programme ? Ont-ils des observations à formuler à ce propos ?

Les 3 institutions apprécient les efforts consentis par ETM pour obtenir les financements publics (DGD, WBI) ou privés (dons importants) qui leur ont permis d'améliorer leurs équipements et leurs infrastructures. L'appui financier d'ETM est vital et dès lors hautement apprécié. Malgré cela, ETM éprouve des difficultés à obtenir des informations claires à propos des financements que les 3 structures partenaires obtiennent auprès d'autres bailleurs de fonds. Dans ce cas, doit-on conclure à un manque de transparence des 3 partenaires vis-à-vis de leur appui principal ? On peut citer en exemple le fait que la construction de certaines infrastructures n'est pas annoncée à ETM et que l'origine des fonds utilisés pour ce faire n'est pas déclarée. De telles situations inspirent de la méfiance alors que l'obtention de fonds auprès d'autres bailleurs, hormis ETM, est éminemment souhaitable pour assurer la durabilité des institutions partenaires et des actions initiées dans le cadre du programme. En outre, plus de transparence éviterait les légitimes suspicions de double financement.

Les relations établies avec les acteurs belges et/ou locaux actifs dans le domaine des droits de l'enfant ont-elles contribué à l'atteinte des résultats et objectifs ?

Les trois organisations sont membres de trois réseaux:

- CATSR: Comité d'Appui au Travail Social de Rue³
- REEJER: Réseau des Educateurs, Enfants et Jeunes de la Rue
- SOLPE: Synergie des ONG Locales de Protection de l'Enfant

Outre, cela aucune des trois partenaires du programme ne semble avoir noué des relations suivies avec des partenaires internationaux présents en RDC et actifs dans le domaine de l'enfance vulnérable (Hormis peut-être Dynamo International qui est l'initiateur du réseau CATSR).

SOLPE est constitué des 3 partenaires d'ETM et d'un centre d'hébergement et de formation professionnelle, le CEDECOM. L'initiative est intéressante car elle renforce le fait que les 3 partenaires d'ETM participent à la réalisation d'un programme unique alors que chaque institution

² « Action dynamique de cohésion des divers éléments appartenant à un groupe, une collectivité, en vue d'un but, d'une fin commune » ou « Action coordonnée d'éléments qui concourent à une finalité ». Définitions extraites du site web du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales du CNRS français <http://www.cnrtl.fr/definition/synergie>

³ Cette OSC est le partenaire privilégié de l'ONG belge Dynamo International.

semble toujours plus préoccupée par son propre fonctionnement que par sa contribution au programme commun.

SOLPE est déjà un lieu de partage et de capitalisation des expériences des 3 partenaires. Une réflexion a notamment eu lieu à propos des critères de réussite d'une réunification familiale. Cette initiative devrait être étendue aux autres domaines d'intervention des 3 partenaires : travail en milieu ouvert, prise en charge globale d'enfants vulnérables en centre d'hébergement, scolarisation et formation professionnelle que ce soit en interne ou en externe, processus de réunification familiale et de réinsertion sociale, appuis aux familles (AGR), relations avec les CLPE, etc.

SOLPE pourrait aussi permettre aux 3 partenaires d'analyser ensemble leurs propres pratiques (méta analyse, positionnement méta) et de mieux les documenter, de définir des critères et des échelles de niveau de réussite (ou de complétion) de leurs interventions, de rédiger des guides pratiques destinés à guider les éducateurs dans leur tâche.

Les compétences des partenaires ont-elles été renforcées ?

Les formateurs chargés de l'enseignement professionnel ont bénéficié d'un renforcement de capacité (recyclage) dans le métier qui est le leur. L'intensité de ce renforcement de capacités varie considérablement entre les 3 partenaires. Ce recyclage s'avère parfois insuffisant.

8.4.3 Genre

La parité des genres est-elle respectée parmi les enfants pris en charge dans le programme ?

La situation est contrastée. Sur le total des 3 institutions, le nombre de garçons hébergés dépasse encore le nombre de filles. Cela s'explique notamment par le fait qu'un partenaire n'héberge que des garçons. Cette disparité s'est toutefois atténuée depuis 2019. Du point de vue de la scolarité, le nombre de filles équivaut à peu près à celui des garçons et en matière de formation professionnelle, le nombre de filles dépasse celui des garçons. Par contre, le nombre de garçons réinsérés en famille et mis en autonomie est plus important que celui des filles. On constate donc globalement un léger déséquilibre favorable aux garçons.

Les conditions d'accueil, d'hébergement, de formation professionnelle et d'insertion sociale sont-elles spécifiquement adaptées au genre des enfants pris en charge par le programme ?

Tout comme lors de l'évaluation de 2019, les formations professionnelles proposées aux filles (coupe-couture, coiffure-esthétique) restent dictées par la division sexuée des rôles sociaux et correspondent aux tâches ménagères qui leurs sont socialement assignées.

La parité des genres est-elle respectée dans les équipes éducatives investies dans la prise en charge des enfants ? Les opinions des femmes ont-elles autant d'importance que celle des hommes au sein des équipes éducatives ?

La parité des genres est globalement respectée dans les équipes d'éducateurs et encadreurs ce qui est essentiel pour une prise en charge équilibrée des enfants et des jeunes. Au cours des entretiens de groupe organisés pendant l'évaluation on note toutefois que la parole masculine tend à supplanter la voix des femmes (lorsque le groupe est mixte, évidemment).

Au sein de la communauté, les femmes sont-elles autant investies dans le programme que les hommes ?

De manière générale, les femmes sont présentes dans les CLPE mais en nombre plus restreint que les hommes. En revanche, les hommes semblent presque totalement absents des appuis fournis aux familles en vue de la réunification familiale (AGR, frais de scolarité, soins de santé, garantie locative, etc.). Ces disparités déjà identifiées en 2019 persistent en 2021.

La voix des femmes porte-t-elle autant que celle des hommes ?

La remarque formulée en 2019, reste d'actualité en 2021 au terme du programme : « *Lors des focus groupes et des entretiens collectifs mixtes, le temps de parole est distribué inégalement entre les hommes et les femmes. Les hommes ont effet tendance à s'arroger la parole plus souvent et plus longtemps que les femmes.* »

9 Réactions au contenu de la restitution de l'évaluation à Kinshasa.

Lors de la restitution, les participants ont réagi fermement à propos de la phrase suivante insérée dans la diapositive concernant la réunification familiale et la réinsertion sociale, la même formulation étant ensuite répétée dans la diapositive relative à la mise en autonomie et à l'insertion socioprofessionnelle :

« A la connaissance de l'évaluateur, il n'existe pas d'analyse approfondie de l'efficacité des processus de réunification familiale et de réinsertion sociale des jeunes. Ces processus ne sont pas réellement documentés ni étudiés afin d'en améliorer le modèle et l'efficacité. »

« A la connaissance de l'évaluateur, il n'existe pas d'analyse approfondie de l'efficacité des processus de mise en autonomie et d'insertion socioprofessionnelles des jeunes. Ces processus ne sont pas réellement documentés ni étudiés afin d'en améliorer le modèle et l'efficacité. »

La réaction des participants consistait à affirmer que les processus de réunification familiale, de réinsertion sociale, de mise en autonomie et d'insertion professionnelle font l'objet de diverses « fiches de suivi » et sont donc bien documentés. Il est absolument incontestable que de nombreuses fiches sont remplies et utilisées par les éducateurs pour jalonner le travail qu'ils effectuent avec les enfants et les jeunes. Le propos de l'évaluation ne portait pas sur ce type de document. En effet, l'existence de fiches de suivi, même nombreuses, pertinentes et correctement remplies n'empêche pas que les processus précités, comme d'autres d'ailleurs, ne font pas l'objet d'une analyse rétrospective (méta analyse) systématique et rigoureuse qui permettrait d'en identifier les points forts et les points faibles, d'en comprendre les réussites et les échecs pour ensuite les améliorer et les modéliser en se fondant sur l'expérience déjà acquise. Les fiches de suivi pourraient d'ailleurs être l'un des éléments à utiliser pour mener cette analyse rétrospective.

Ceci constitue une recommandation fondamentale et transversale de l'évaluation finale, déjà formulée lors de l'évaluation intermédiaire de 2019 mais insuffisamment suivie d'effets.

10 Conclusions

Depuis 2019, les bâtiments des 3 partenaires ont subi des transformations et des extensions importantes. Celles-ci ont permis d'améliorer l'hygiène des sanitaires, d'augmenter la surface et la qualité des locaux destinés aux formations professionnelles ainsi qu'aux activités éducatives et d'assainir le milieu en drainant les eaux pluviales vers un puit perdu ou en réfectionnant les toitures. L'ensemble de ces travaux a eu un indéniable effet positif sur les conditions de prise en charge des enfants et des jeunes.

Les centres ont également bénéficié de nombreux équipements neufs. Il s'agit notamment d'outillage destiné à améliorer la qualité et l'efficacité des formations professionnelles, de forage et de système d'assainissement de l'eau, de panneaux solaires mais aussi de bancs et de lits.

Les formateurs chargés de l'enseignement professionnel ont tous bénéficié d'une remise à niveau mais selon des intensités variables. Des rencontres ont eu lieu au sein de la structure SOLPE pour réfléchir collectivement à la façon d'améliorer la qualité des interventions des éducateurs, notamment pour déterminer les critères d'une réunification familiale aboutie et durable.

L'examen des outils de suivi des indicateurs des 3 partenaires montre avec certitude que les objectifs et résultats de l'intervention seront atteints au terme de l'année 2021. En outre, la consultation des documents disponibles (dossier de projet, rapports, fiches-outils, statistiques de fréquentation, etc.), les données recueillies au cours des entretiens individuels ou de groupe de même que les visites effectuées au cours du processus d'évaluation permettent d'affirmer que la prise en charge psychosociale des enfants et des jeunes organisée par les équipes éducatives depuis la rue jusqu'à l'insertion familiale et professionnelle est adaptée à la situation, structurée et cohérente. Il est donc vraisemblable qu'elle s'avère efficace sur le long terme. Le travail social effectué par les éducateurs devrait toutefois être soumis à une analyse approfondie afin d'en comprendre les effets réels et d'en améliorer la qualité.

Les Comités Locaux de Protection de l'Enfance (CLPE) auxquels participent de simples citoyens bien intentionnés mais aussi des chefs de quartiers, des leaders religieux et des membres des forces de police se réunissent régulièrement et se chargent d'identifier les enfants en difficulté au sein de leur communauté afin de les référer vers les éducateurs des 3 organisations partenaires. Le programme dispose ainsi d'un bon ancrage communautaire qui se manifeste également dans les témoignages très positifs recueillis auprès des membres des familles qui ont bénéficié d'un soutien : financement de la scolarité ou d'une garantie locative, activités génératrices de revenu, kit d'insertion professionnelle, etc.

L'ensemble de ces éléments cumulés conduit à rendre un avis globalement favorable sur le fonctionnement du programme, sa pertinence et son efficacité même si certains aspects restent encore à améliorer.

En effet, l'un des centres d'hébergement reste implanté dans un milieu insalubre et le niveau d'hygiène de certaines installations sanitaires reste à améliorer. En matière de formation professionnelle on constate que le recyclage des formateurs devrait être approfondi, que les curriculums de formation restent généralement à l'état d'ébauches informelles et que l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul et des bases de l'entrepreneuriat devraient être plus intimement et concrètement intégré à la pratique professionnelle.

Enfin, les équipes d'éducateurs des trois partenaires se situent depuis cinq ans essentiellement dans l'action. Ils pratiquent peu l'analyse rétrospective des résultats produits par leur activités alors qu'une telle démarche permettrait sans aucun doute de capitaliser l'expérience des équipes éducatives et d'améliorer le travail social à chaque étape du processus IDMRS. La structure de concertation (SOLPE⁴) qui réunit les 3 organisations partenaires du programme semble être le lieu adéquat pour mener collectivement une telle réflexion.

^{4 4} SOLPE, (Synergie des ONG locales de Protection de l'Enfant), est une initiative de quatre structures (CHERO, CEDECOM, MHEED et PECS) qui se sont librement entendues pour évoluer ensemble depuis 2014, dans le domaine de la protection de l'enfant pour renforcer l'efficacité et l'efficience des leurs actions. Les activités de SOLPE bénéficient de l'appui financier de la Fondation Roi Baudouin de puis début de l'année 2019.

11 Recommandations

Les recommandations découlent toutes directement des constats effectués au cours de l'évaluation. Afin de gagner en lisibilité, les recommandations sont regroupées par thématique. La majorité des recommandations émises lors de l'évaluation intermédiaire de 2019 restent toujours pertinentes à la fin de l'année 2021. Lorsque c'est le cas, ces recommandations sont maintenues telles qu'elles furent formulées en 2019.

11.1 Recommandations générales

- Quel que soit le domaine, toujours préférer la qualité des services plutôt que la quantité. Cette recommandation majeure repose sur le fait qu'on observe en matière de scolarisation, de formation professionnelle et d'hébergement une tendance à accueillir un nombre d'enfant supérieur à ce que peuvent raisonnablement absorber le personnel, les équipements et les infrastructures disponibles, ce qui rejaillit négativement sur la qualité de l'enseignement, des formations professionnelles et de la prise en charge matérielle et sociale des enfants.
- Veiller d'abord à garantir une excellente prise en charge matérielle et sociale des enfants au sein des structures d'hébergement avant d'investir dans des activités d'enseignement, certes utiles, mais qui peuvent être confiées à des établissements scolaires extérieurs spécialisés dans l'enseignement.
- Veiller à maintenir une bonne adéquation entre le nombre d'enfants ou de jeunes et les capacités d'accueil en matière d'hébergement, d'enseignement et de formation professionnelle.

11.2 Recommandations relatives à l'approche programme

- Adopter une approche programmatique commune et collaborative plutôt qu'individuelle de manière à renforcer la cohérence des activités et du programme.
- Afin de renforcer la cohésion du programme, gérer ce dernier sur base d'un cadre logique global plutôt qu'avec les cadres logiques individuels des 3 partenaires, ce qui renforce la segmentation de l'action. Les cadres logiques individuels des 3 partenaires doivent toutefois être maintenus conjointement avec le cadre logique global.
- Accentuer les échanges, les synergies et les collaborations entre les 3 partenaires au sein de la structure SOLPE.

11.3 Recommandations relatives aux infrastructures et aux conditions d'hébergement

- Entretenir (peinture émaillée, nettoyage et désinfection réguliers) les sanitaires (douches et toilettes) afin qu'elles présentent un degré d'hygiène acceptable.
- Les modalités de rangement des dossiers des enfants pris en charge doivent toujours garantir un haut degré de préservation et de confidentialité.
- Veiller à ce que tous les enfants et jeunes bénéficient des trois repas quotidiens nécessaires à une bonne croissance.

11.4 Recommandations relatives à l'amélioration du travail social

- Soumettre les méthodes appliquées par les assistants sociaux à une réflexion critique et collective.
- Mieux analyser les processus de réinsertion familiale et d'insertion socioprofessionnelle des enfants et jeunes pris en charge afin de capitaliser les connaissances acquises et les pratiques les plus appropriées et d'améliorer ainsi la qualité du travail social.

- Initier une analyse rétrospective (méta-analyse, positionnement méta) des résultats et effets réels :
 - o du travail social en milieu ouvert,
 - o de la prise en charge en centre d'hébergement,
 - o des processus de réunification familiale, de réinsertion sociale, de mise en autonomie et d'insertion socioprofessionnelle,
 - o de la fourniture de kits d'insertion professionnelle,
 - o des appuis pour la mise en place d'activités génératrices de revenus par les familles
- Une réflexion collégiale impliquant les 3 partenaires devrait avoir lieu pour préciser les conditions et les critères qui permettent d'affirmer qu'un processus de réunification familiale, de mise en autonomie ou d'insertion socioprofessionnelle ont été réalisées avec succès. Il pourrait être utile d'élaborer une échelle comportant des niveaux marquant les degrés de réalisation de ces processus.
- Capitaliser dans des documents écrits les expériences et connaissances accumulées ainsi que les pratiques appropriées dans le domaine de la prise en charge d'enfants en rupture familiale et sociale.
- Produire collectivement une analyse socio-anthropologique fine des causes de rupture familiale et de séjour dans la rue.
- Une diversification des activités génératrices de revenus (AGR) proposées aux familles pourrait s'avérer utile car on observe que la majorité des AGR sont stéréotypées et portent presque exclusivement sur des activités commerciales qui n'ont guère de valeur ajoutée au niveau sociétal.
- Proposer des AGR innovantes et favoriser les activités de production plus que le commerce. Il reste bien entendu primordial de respecter les souhaits des bénéficiaires en matière d'AGR, ce qui n'empêche nullement de proposer des activités que ces mêmes bénéficiaires n'auraient pas imaginées.
- Mener une réflexion collégiale des 3 partenaires pour envisager de nouveaux types d'AGR

11.5 Recommandations relatives à l'efficacité des formations professionnelles

- Pour chaque filière, doter les formateurs de programmes (curriculums) de formation validés au moins par l'institution qui organise la filière et si possible par le Ministère des Affaires Sociales.
- Soutenir et accompagner les formateurs dans l'élaboration des curriculums de formation. Le processus d'élaboration des curriculums devrait être réalisé collégialement par les trois partenaires afin qu'ils organisent des formations de niveau et de qualité équivalents.
- Intégrer plus intimement et concrètement l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul et des bases de l'entreprenariat dans la pratique professionnelle.
- Analyser et mesurer l'efficacité des formations en fonction de l'insertion professionnelle réelle plus que des capacités acquises mesurées à l'aune du jury de fin de formation qui ne garantissent en rien l'insertion socioprofessionnelle.
- Bien que cela ait déjà été effectué, les compétences pédagogiques et professionnelles des formateurs responsables des formations professionnelles pourraient encore être utilement renforcées.
- Une diversification des filières de formation permettrait de proposer aux garçons, et plus encore aux filles, des filières de formation originales et innovantes qui sortent des sentiers battus tout en répondant aux besoins du marché local. Une réflexion collective impliquant les 3 structures partenaires devrait être initiée à ce propos.

11.6 Recommandations relatives aux études primaire et secondaire

- Adapter le nombre d'enfants par classe pour garantir un enseignement de qualité ce qui s'avère impossible à réaliser dans des classes pléthoriques.⁵
- Fournir le matériel didactique nécessaire aux enseignants pour fournir un enseignement de qualité.
- Initier une réflexion collégiale entre les 3 partenaires portant sur les normes (nombre d'élèves, équipements, consommables, infrastructures...) à respecter pour produire un enseignement primaire et secondaire de qualité appréciable.

11.7 Recommandations relatives à la durabilité

- Solliciter (plaidoyer auprès des Ministère des Affaires Sociales, Ministère de l'Enseignement Primaire, secondaire et technique, Ministère de la Jeunesse et des Sport, Ministère de la Santé, Ministère de la famille...) l'Etat congolais afin qu'il finance, au moins partiellement, les activités socialement utiles des 3 centres.
- Diversifier les sources de financement : apports locaux, financements d'autres bailleurs de fonds internationaux (UE, USAID, DFID, ACDI, GIZ, ambassade du Japon...)
- Tenir une comptabilité globale, propre et indépendante de celles réclamées par les bailleurs de fonds.
- Assurer une gestion financière prospective des 3 organisations afin d'en augmenter les chances de pérennité.

11.8 Recommandations portant sur les partenariats, les synergies et les collaborations

- Initier une approche et une dynamique collective de gestion de programme plutôt que de maintenir des fonctionnements cloisonnés peu propice à l'atteinte des résultats et des objectifs du programme.
- Augmenter la fréquence des réunions de SOLPE.
- Effectuer collectivement les achats d'équipement (un logiciel comptable, par exemple) et de matériel afin de réaliser des économies d'échelle.
- Au sein de la structure SOLPE, tel que déjà recommandé plus haut :
 - Accentuer les collaborations entre les 3 partenaires pour renforcer les capacités de leur personnel, singulièrement les formateurs responsables des formations professionnelles.
 - Initier une analyse rétrospective (méta-analyse) du travail social mené par les équipes d'éducateurs afin de l'améliorer.
 - Réfléchir collectivement afin de définir les critères et indicateurs relatifs à une réinsertion familiale et une insertion professionnelle réussie.
 - Initier une réflexion collégiale entre les 3 partenaires portant sur les normes (nombre d'élèves, équipements, consommables, infrastructures...) à respecter pour produire un enseignement primaire et secondaire de qualité appréciable.

⁵ La gratuité de l'enseignement primaire et l'interdiction faite aux écoles de refuser les enfants qui arrivent en masse n'ont évidemment pas amélioré cette situation.

- Organiser ensemble le plaidoyer auprès des instances de l'Etat congolais afin qu'elles financent, au moins partiellement, les activités socialement utiles des 3 centres.
- Mener une réflexion collective impliquant les 3 structures partenaires à propos de la diversification des filières de formation proposées aux filles et aux garçons.
- Soutenir et accompagner les formateurs dans l'élaboration des curriculums de formation. Le processus d'élaboration des curriculums devrait être réalisé collégalement par les trois partenaires afin qu'ils organisent des formations professionnelles de niveau et de qualité équivalents.
- Mener une réflexion collégiale des 3 partenaires pour envisager de nouveaux types d'AGR susceptibles d'être proposées aux familles.
- Afin de renforcer la cohésion du programme, gérer ce dernier sur base d'un cadre logique global plutôt qu'avec les cadres logiques individuels des 3 partenaires, ce qui renforce la segmentation de l'action. Les cadres logiques individuels des 3 partenaires doivent toutefois être maintenus conjointement avec le cadre logique global.
- Intensifier l'implication communautaire dans les quartiers voisins des centres d'hébergement. On pourrait augmenter le nombre de personnes impliquées dans les CLPE ou multiplier le nombre de CLPE afin de mieux couvrir l'ensemble des quartiers car ceux-ci sont particulièrement vastes et extrêmement peuplés. Il serait également utile d'intensifier la sensibilisation de la communauté afin qu'elle soutienne plus activement les centres (dons, financement...), du moins les personnes qui en ont les moyens (il en existe). Cela aurait pour avantage de renforcer la durabilité des centres qui s'avère actuellement très faible.

11.9 Recommandations portant sur le genre

- Augmenter le nombre de filles hébergées afin de réduire la disparité qui existe avec les garçons.
- Diversifier les formations professionnelles proposées aux filles afin de dépasser la division sexuée des tâches et les rôles sociaux qui leur sont assignés.
- Veiller à ce que la prise de parole des femmes dans les réunions et assemblées soit respectée et favorisée.
- -Veiller à ce que la parole des femmes soit écoutée et entendue dans les réunions et assemblées au même titre que celle des hommes.

12 Annexes

12.1 Calendrier de l'évaluation finale

Date	Heure	Activité
Mardi 19/10/2021	13:00 – 16:00	Rencontre de cadrage à Bruxelles avec l'équipe de direction de ETM/KDW
Mardi 23/11/2021	Vol Bruxelles - Kinshasa	Arrivée à Kinshasa
Mercredi 24/11/2021	10:45 – 13:30	Visite du centre PECS (Ngaliema) Entretien de groupe avec l'équipe de Direction (3 participants)
	13:30 – 15:00	Rencontre / focus groupe avec les enfants et jeunes hébergés à PECS (~ 15 participants)
	15:00 – 16:30	Entretien de groupe avec les éducateurs de PECS (3 participants)
	16:30 – 17:30	Entretien de groupe avec les membres de la communauté environnante de PECS (CLPE, 5 participants)
Jeudi 25/11/2021	08:30 – 10:00	Suite de l'entretien de groupe avec l'équipe éducative de PECS (suite, 3 participants)
	10:00 – 11:00	Focus group avec des familles soutenues par PECS (4 participants)
	11:00 – 12:30	Entretien individuel avec le responsable de la Comptabilité de PECS
	12:30 – 13:00	Entretien individuel avec une femme dont les enfants ont bénéficié du soutien de PECS
	13:00 – 13:45	Entretien individuel avec un jeune anciennement hébergé par PECS et maintenant autonome
	14:00 – 16:00	Entretien avec les responsables des formations professionnelles de PECS (3 participants)
	16:00 – 17:00	Entretien de groupe avec la cuisinière et le gardien de PECS
Vendredi 26/11/2021	09:00 – 12:30	Visite de l'école et du centre d'hébergement de CHERO. Entretien avec l'équipe de Direction (4 participants)
	12:30 – 14:30	Entretien de groupe avec l'équipe éducative de CHERO (4 participants)
	14:30 – 15:30	Entretien de groupe avec l'équipe des enseignants de CHERO (7 participants)
	15:30 – 16:00	Entretien individuel avec l'institutrice maternelle de CHERO

	14:30 - 17:30	Entretien de groupe avec l'équipe des formateurs de CHERO (3 participants)
Samedi 27/11/2021	9:00 – 11:30	Entretien individuel avec la responsable financière de CHERO
	11:30 – 13:00	Focus group avec les enfants et les jeunes hébergés dans le centre CHERO (12 participants)
	13:00 – 14:30	Entretien de groupe avec la cuisinière et le gardien de CHERO
	14:30 – 16:30	Entretien individuel avec le Coordonnateur de CHERO, visite des locaux, recensement des équipements et outillage
Dimanche 28/11/2019		Consultation de la documentation disponible, synthèse des informations collectées, préparation de la suite de l'évaluation,
Lundi 29/11/2021	08:00 - 09:30	Visite sur site de l'Ecole Moderne de Ngaliema (PECS)
	10 :00 – 11:00	Visite sur site d'une famille vulnérable (3 enfants) soutenue par PECS
	11:30 – 12:30	Visite sur site d'une famille vulnérable (2 enfants) soutenue par PECS
	12:30 – 13:30	Entretien sur site avec un jeune anciennement hébergé par PECS et maintenant autonome
	13:30- 14:30	Entretien sur site avec la mère de deux filles soutenues par PECS
	14:30 – 15:45	Visite sur site de l'école primaire « Collège Lumière » (PECS)
Mardi 30/11/2021	9 :00 – 10:30	Focus group avec les représentants du CLPE actif dans l'environnement de CHERO (4 personnes)
	10:30 – 11:30	Entretien de groupe avec des apprenantes en formation professionnelle + entretien individuel avec le directeur (CHERO)
	11:30 – 12:30	Visite sur site de l'atelier de couture d'une ancienne apprenante de la formation en couture (CHERO)
	12:30 – 13:30	Visite du centre hospitalier de Kinkenda (Conventionnement mutuelle, CHERO)
	13:30 – 14:30	Visite sur site d'un jeune maçon hébergé et formé par CHERO et maintenant autonome
	14 :30 – 15 :30	Visite sur site d'une jeune fille hébergée par CHERO et maintenant autonome (restauration de rue)
	15 :30 – 16 :45	Viste d'une famille vulnérable dont une fille a été réunifiée et étudiée actuellement avec l'appui de CHERO
Mercredi 01/12/2021	09 :30 – 13:00	Visite du centre MHEED (Mont Ngafula)

		Entretien de groupe avec l'équipe de Direction (3 participants)
	13:00 – 14:15	Entretien de groupe avec les éducatrices de MHEED (2 participantes)
	14:15 – 15:15	Focus groupe avec l'équipe enseignante de MHEED (7 participants)
	15:15 – 16:30	Focus group avec les enfants et les jeunes de MHEED (12 participants)
Jeudi 02/12/2021	09:00 – 10:00	Entretien de groupe avec les encadreurs, les cuisinières et le gardien de nuit de MHEED (5 participants)
	10:00 – 10:45	Entretien de groupe avec des représentants des autorités locales, MHEED (7 participants)
	10 :45 – 11 :30	Entretien individuel avec un assistant social affecté aux services sociaux de la commune de Mont Ngafula (MHEED)
	11:30 – 12:30	Entretien individuel avec la responsable financière de MHEED
	12 :30 – 13 :45	Entretien de groupe avec l'équipe des formateurs de MHEED (6 participants)
	13 :45 – 14 :15	Entretien individuel avec l'institutrice maternelle de MHEED
	14 :30 – 15 :30	Visite sur site d'un jeune maçon hébergé et formé par MHEED et maintenant autonome
	15 :30 – 16 :30	Visite sur site du salon de coiffure d'une jeune femme formée par MHEED et maintenant autonome.
	16 :30 – 17 :00	Visite sur site de l'atelier de couture d'une jeune femme formée par MHEED et maintenant autonome.
Vendredi 03/12/2021	9:00 – 13:30	Visite du CEDECOM Entretien avec l'équipe dirigeante
	14:00 – 15:30	Focus group avec des familles soutenues par MHEED (environ 10 participantes)
	15:30 – 16:45	Entretien de groupe avec des représentants de la communauté locale (CLPE) de MHEED (8 participants)
Samedi 04/12/2021		Préparation de l'atelier de restitution
Dimanche 05/12/2021		Préparation de l'atelier de restitution Test PCR
Lundi 06/12/2021	Matinée	Atelier de restitution de l'évaluation
	Après-midi	Retrait des résultats du test PCR Débriefing de l'évaluation avec l'équipe de coordination de MHEED Débriefing de l'évaluation avec l'équipe de coordination de

		CHERO Débriefing de l'évaluation avec l'équipe de coordination de PECS
Mardi 07/12/2021		Préparatifs de départ Vol Kinshasa – Bruxelles
Mercredi 08/12/2021		Arrivée à Bruxelles
Vendredi 17/12/2021	10:00 – 13:30	Restitution de l'évaluation pour ETM à Bruxelles en visioconférence

12.2 Outils méthodologiques

A. Canevas d'autoévaluation destiné aux dirigeants des ONG congolaises partenaires de ETM

Suggestions pour l'utilisation du canevas

Le canevas qui suit est destiné à recueillir vos avis et impressions à propos du « programme d'appui à l'insertion socio-familiale et socioprofessionnelle durable des enfants et jeunes issus de la rue ».

Veillez **exposer les arguments qui fondent vos avis, positionnements et impressions** relatifs aux questionnements qui figurent ci-dessous. Vous êtes totalement libres de répondre comme vous le souhaitez, il n'y a ni bonnes ni mauvaises réponses. N'hésitez pas à **faire part de vos réussites, de vos difficultés et de vos échecs**. Lorsque vous évoquer des problèmes veuillez également **proposer des recommandations susceptibles de solutionner ces problèmes**.

Canevas

Selon vous :

- Les activités que vous avez menées ont-elles abouti aux 4 résultats et à l'objectif spécifique du programme ?
- Qu'est-ce qui a permis d'atteindre les 4 résultats et l'objectif spécifique ?
- Qu'est-ce qui a empêché d'atteindre les résultats et l'objectif spécifique ?
- Les indicateurs des 4 résultats et de l'objectifs spécifique sont-ils atteints au terme du projet ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

Depuis l'évaluation intermédiaire de 2019, quelles ont été les évolutions :

- des conditions de vie des enfants et jeunes dans vos centres d'accueil ?
- des processus de réinsertion familiale des enfants et des jeunes ?
- des processus de mise en autonomie de jeunes ?
- de l'enseignement primaire que vous organisez vous-mêmes ou que vous proposez aux enfants ?
- de l'enseignement secondaire que vous proposez à certains jeunes ?
- des formations professionnelles que vous proposez à certains jeunes ?

Depuis l'évaluation intermédiaire de 2019, comment évaluez-vous l'évolution :

- des relations établies entre les trois organisations congolaises soutenues par le programme ?
- des succès et les difficultés dans vos relations avec ETM ?
- de vos capacités dans le cadre du programme ?

D'après vous :

- les communautés et leurs leaders s'impliquent-elles dans les actions que vous menez ? Si oui, précisez comment ? Si non, expliquez pourquoi ?
- les partenaires de la société civile contribuent-ils aux activités que vous menez ? Si oui, précisez comment ? Si non, expliquez pourquoi ?
- les autorités locales des communes de Ngaliema et Mont Ngafula s'impliquent-elles dans les actions que vous menez ? Si oui, précisez comment ? Si non, expliquez pourquoi ?

- les enfants, jeunes et parents sont-ils satisfaits de vos activités ? Ont-ils des souhaits, des remarques, reproches, difficultés ? Veuillez développer et argumenter votre réponse.

A votre avis, les garçons et les filles et bénéficient-ils (elles) autant de vos actions ? Argumentez votre réponse.

Qu'avez-vous mis en place pour assurer la poursuite des actions et la survie de votre organisation lorsque les financements du programme s'arrêteront en 2021 ? Soyez aussi précis et complets que possible.

Veuillez fournir les informations factuelles suivants :

- Nombre de garçons et de filles hébergés dans votre centre par année (2017, 2018, 2019, 2020, 2021) et par classe d'âge.
- Nombre de garçons et de filles en enseignement primaire par année et niveau d'études
- Nombre de garçons et de filles en enseignement secondaire par année et niveau d'études
- Nombre de garçons et de filles en formation professionnelle par année et par spécialité professionnelle
- Nombre de garçons et de filles réinsérés en famille par année. Préciser les taux d'échec et de réussite de ces réunifications. Explicitez les causes de réussite autant que d'échec.
- Nombre de garçons et de filles mis en autonomie par année. Préciser les taux d'échec et de réussite de ces réunifications. Explicitez les causes de réussite autant que d'échec.

Suggestions, informations et remarques complémentaires.

Le contenu de ce point est laissé à la libre appréciation des personnes qui participent à l'autoévaluation. Elles peuvent y indiquer tout ce qu'elles souhaitent exprimer et qui ne se trouve pas déjà dans les réponses aux points précédents.

B. Canevas d'autoévaluation participative de l'équipe éducative.

Suggestions pour l'utilisation du canevas

Le canevas qui suit est destiné à recueillir les avis et impressions de l'équipe éducative à propos du programme d'appui à l'insertion socio-familiale et socioprofessionnelle durable des enfants et jeunes issus de la rue ». Il est instamment demandé à tous les membres de l'équipe éducative de travailler ensemble pour produire une autoévaluation collective et participative qui tienne compte de l'avis de chacun. L'équipe éducative doit pouvoir travailler en totale indépendance et autonomie sans ingérence de la direction du centre.

Lorsque vous donnez vos avis et vos impressions, il faut expliquer pourquoi vous dites cela. Vous êtes totalement libres de répondre comme vous le souhaitez, il n'y a ni bonnes ni mauvaises réponses. N'hésitez pas à parler de vos réussites, de vos difficultés et de vos échecs. Lorsque vous évoquez des problèmes veuillez également proposer des recommandations susceptibles de solutionner ces problèmes.

Canevas d'autoévaluation

Au bout de 5 années (2017-2021), quelles ont été :

- les réussites de votre programme éducatif ?
- les points faibles de votre programme éducatif ?

- les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de votre programme éducatif ?

Depuis l'évaluation intermédiaire de 2019, quelles sont vos avis à propos des évolutions :

- des Infrastructures (exemples : bâtiments, locaux, eau courante, électricité...) ?
- de l'hébergement des enfants (exemples : dortoirs, literie...) ?
- de la prise en charge matérielle des enfants (exemples : alimentation, hygiène, soins de santé, vêtements, cartable...) ?
- de l'accueil et de la prise en charge éducative des enfants (exemples : activités éducatives, sportives ludiques) ?

Au bout des 5 années du programme, comment évaluez-vous :

- l'impact (les résultats, les effets) de votre travail en milieu ouvert (travail de rue) ?
- l'impact (les résultats, les effets) de vos activités pour la réinsertion familiale des enfants et des jeunes ?
- l'impact (les résultats, les effets) de vos activités pour la mise en autonomie des jeunes ?
- l'impact (les résultats, les effets) de vos activités de suivi des enfants réinsérés en famille ?
- l'impact (les résultats, les effets) de votre appui aux familles où des enfants sont réinsérés ?
- l'impact (les résultats, les effets) vos activités de suivi des jeunes mis en autonomie ?
- L'impact (les résultats, les effets) votre travail avec les communautés pour assurer la protection de l'enfant et le respect de ses droits ?

Selon vous :

- Le personnel éducatif a-t-il bénéficié de formations et de recyclage? Quels sont vos avis à ce propos?
- avez-vous eu des échanges d'expériences et des partenariats avec d'autres intervenants actifs dans le secteur de l'enfance ? Quels sont vos avis à ce propos ?

Pensez-vous que les activités que vous avez menées pendant 5 ans vont se poursuivre ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ? Veuillez argumenter votre réponse.

Suggestions, informations et remarques évaluatives complémentaires.

Le contenu de ce point est laissé à la libre appréciation des personnes qui participent à l'autoévaluation. Elles peuvent y indiquer tout ce qu'elles souhaitent exprimer et qui ne se trouve pas déjà dans les réponses aux points précédents.

C. Canevas d'autoévaluation participative de l'équipe enseignante.

Suggestion pour l'utilisation du canevas

Le canevas qui suit est destiné à recueillir les avis et impressions de l'équipe éducative à propos du programme d'appui à l'insertion socio-familiale et socioprofessionnelle durable des enfants et jeunes issus de la rue ». Il est instamment demandé à tous les membres de l'équipe enseignante de travailler ensemble pour produire une autoévaluation collective et participative qui tienne compte de l'avis de chacun. L'équipe enseignante doit pouvoir travailler en totale indépendance et autonomie sans ingérence de la direction du centre.

Lorsque vous donnez vos avis et vos impressions, il faut expliquer pourquoi vous dites cela. Vous êtes totalement libres de répondre comme vous le souhaitez, il n'y a ni bonnes ni mauvaises réponses. N'hésitez pas à parler de vos réussites, de vos difficultés et de vos échecs. Lorsque vous évoquer des problèmes veuillez également proposer des recommandations susceptibles de solutionner ces problèmes.

Questions préalables

Y-a-t-il une école primaire dans votre centre ?

Y-a-t-il une école secondaire dans votre centre ?

Quelles sont les filières de formation professionnelle organisées dans votre centre ?

Canevas

Au terme de 5 années de programme, quels sont, selon vous, les :

- Les réussites du programme d'enseignement primaire en interne ?
- Points faibles de votre programme d'enseignement primaire en interne ?
- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de votre programme d'enseignement primaire interne?

Au terme des 5 années du programme, quels sont, selon vous, les :

- Réussites du programme d'enseignement primaire en externe ?
- Points faibles de votre programme d'enseignement primaire en externe ?
- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de votre programme d'enseignement primaire en externe ?

Au terme des 5 années du programme, quels sont, selon vous, les :

- Points forts de votre programme de formation professionnelle en interne ?
- Points faibles de votre programme de formation professionnelle en interne ?
- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de votre programme de formation professionnelle interne?

Au terme des 5 années du programme, quels sont, selon vous, les :

- Points forts de votre programme de formation professionnelle en externe ?
- Points faibles de votre programme de formation professionnelle en externe ?
- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de votre programme de formation professionnelle interne?

Depuis l'évaluation intermédiaire de 2019, quel est votre avis sur l'évolution :

- des Infrastructures scolaires de votre centre (exemples : locaux de classe, bancs, pupitres, ateliers, approvisionnement en électricité, éclairage...) ?
- du matériel didactique que vous utilisez dans votre centre (exemples : tableaux, livres, manuels, craie...)?
- des machines, outils et consommables utilisées pour les formations professionnelles (exemples : combiné bois, rabots, assiettes, fourneaux, pinces, foreuses, fil électrique...) ?

Depuis l'évaluation intermédiaire de 2019, quelle est votre opinion sur l'évolution :

- de la qualité de l'enseignement primaire de votre centre ?
- du niveau des enfants au terme de l'enseignement primaire ?

Depuis l'évaluation intermédiaire de 2019, Que pensez-vous de l'évolution de :

- la qualité de la formation professionnelle dans votre centre ?
- la pertinence des filières de formation professionnelle de votre centre ?
- les compétences des jeunes à la fin de leur formation professionnelle ?
- le taux d'insertion professionnelle (salarié ou indépendant) des jeunes au terme de leur formation professionnelle.

Selon vous,

- les activités d'enseignement primaire, secondaire et de formation professionnelle vont-elles se poursuivre au-delà du terme du financement provenant du programme ETM/KDW.
- si oui, pourquoi ?
- si non, pourquoi ?

Suggestions, informations et remarques évaluatives complémentaires.

Le contenu de ce point est laissé à la libre appréciation des personnes qui participent à l'autoévaluation. Elles peuvent y indiquer tout ce qu'elles souhaitent exprimer et qui ne se trouve pas déjà dans les réponses aux points précédents.

12.3. Présentation Power point de la restitution finale de l'évaluation

Voir fichier Power Point annexé à la version informatique du rapport